



**HAL**  
open science

## Trahir pour exister sur la scène internationale ?

Alexandre Ruelle

► **To cite this version:**

Alexandre Ruelle. Trahir pour exister sur la scène internationale?. Cahiers d'Agora : revue en Humanités, 2021, Le traître en politique : profils, parcours et perception, 6. hal-03620542

**HAL Id: hal-03620542**

**<https://hal.science/hal-03620542v1>**

Submitted on 26 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Alexandre RUELLE**

EA 7392 laboratoire AGORA

CY Cergy Paris Université

F-95011

alex.ruelle@hotmail.fr

## **Trahir pour exister sur la scène internationale ?**

### **La « politique de bascule » de Victor-Amédée II de Savoie (1690-1713)**

**Résumé.** — Régnant sur un duché alpin encerclé par deux grandes puissances, la France et l'Espagne, Victor-Amédée II de Savoie aspire à exister sur la scène internationale en se risquant à la « bascule », une politique funambulesque visant à passer d'un camp à l'autre au gré des circonstances afin de créer un juste équilibre et de rallier le meilleur parti. De 1690 à 1713, dans le cadre des guerres de la Ligue d'Augsbourg et de Succession d'Espagne, il change d'alliances à quatre reprises, ralliant tantôt son cousin Louis XIV, tantôt les coalitions adverses chapeautées par les Habsbourg et l'Angleterre. Cet article interroge la notion de trahison politique en temps de guerre à travers les discours dénonçant comme justifiant cet acte à première vue inacceptable. D'abord, il convient de revenir sur le contexte géopolitique des trois principaux revirements d'alliances d'un duc félon dont les États, principalement Nice et la Savoie, sont envahis par les troupes françaises. Ensuite, il est question d'étudier la construction du discours de Victor-Amédée II qui justifie peu à peu la « bascule » comme une pratique indispensable pour survivre. Enfin, il s'agit d'analyser le(s) discours des victimes de la « bascule » qui dénoncent un traître impardonnable à travers toute une propagande. Pourtant, au moment du congrès d'Utrecht (1713), Anne Stuart, reine de Grande-Bretagne, offre la couronne de Sicile à un duc qui semble pardonné. Sans être réhabilitées, ces trahisons persistent dans la postérité mais ne paraissent plus déranger au sein de la *Société des princes*.

**Mots clés.** — Victor-Amédée II de Savoie, politique de bascule, entre-deux puissances, Alpes occidentales, traître, guerres de Louis XIV, diplomatie. Alexandre Ruelle, *Les Cahiers d'AGORA*

## **To betray in order to exist on the International Scene? The « See-saw policy » of Victor Amadeus II of Savoy (1690-1713)**

**Abstract.** — Reigning over an alpine duchy between two great powers, France and Spain, Victor Amadeus of Savoy aspires to exist on the international scene by risking himself in a tightrope walk policy, the « see-saw policy » which aims to move from one side to the other according to circumstances in order to create a fair balance and to rally the best party. From 1690 to 1713, during wars of the League of Augsburg and the Spanish Succession, he changed alliances four times, sometimes rallying his uncle Louis XIV, sometimes the opposing coalitions headed by Habsburgs and England. This article questions the notion of political betrayal in wartime by analyzing the speeches denouncing as justifying this act at first sight unacceptable. First, we come back to the geopolitical context of the three main reversals of alliances of a traitor duke whose states, mainly Nice and Savoy, were invaded by French troops. Then, we study the construction of Victor-Amadeus' II speech which justifies little by little the « see-saw policy » like an essential practice to survive. Finally, we analyse speech(es) of the victims of the « see-saw policy » who denounce an unforgivable traitor through a whole propaganda. However, at the Congress of Utrecht (1713), Anne Stuart, Queen of Great Britain, offers the crown of Sicily to a duke who seemed forgiven. Without being rehabilitated, these betrayals persist in posterity but no longer seem to disturb within the Society of Princes.

**Keywords.** — Victor Amadeus II of Savoy, see-saw policy, between two powers, western Alps, traitor, wars of Louis XIV, diplomacy. Alexandre Ruelle, *Les Cahiers d'AGORA*

« Monsieur de Savoie ne finit jamais la guerre dans le camp où il l'a commencée. » Cette phrase célèbre attribuée tantôt à Louis XIV, tantôt à son historien Saint-Simon, parfois à Voltaire, résume la diplomatie d'une maison princière dont les États alpins sont encerclés par les deux grandes puissances de l'époque : la France à l'Ouest et l'Espagne des Habsbourg, maîtresse du Milanais, à l'Est (illustration 01).



Cette configuration géopolitique très précaire réduit la marge de manœuvre de la dynastie, voire menace son indépendance. En somme, elle lui interdit toute neutralité et la pousse à développer une diplomatie d'entre-deux puissances, la « bascule », un concept

anachronique<sup>1</sup> que les historiens évoquent volontiers à travers diverses appellations – « secret politique<sup>2</sup> », « politique funambulesque<sup>3</sup> », « diplomat[i]e sans scrupules<sup>4</sup> », « tradition politique<sup>5</sup> », « terrain instable des alliances<sup>6</sup> » ... – sans forcément en présenter les grands principes<sup>7</sup>. Cette politique vise à alterner fréquemment les alliances, à passer d'un camp à l'autre, donc à manœuvrer plus ou moins adroitement entre les souverains européens au gré des circonstances afin de créer un juste équilibre, de rallier le meilleur parti, de profiter des opportunités du jeu continental et, à terme, de s'affirmer comme un corps mouvant dont l'alliance est recherchée. Jouer subtilement sur la rivalité franco-habsbourg serait la solution pour sortir de toute subordination et conserver une autonomie relative en cas de guerre dans les Alpes, voire pour peser dans la balance.

Toutefois, la « bascule » est un pari risqué tant elle a mauvaise réputation auprès des grandes puissances qui la perçoivent comme une forme de trahison à une époque où les liens de fidélité structurent les relations dans la *Société des Princes*<sup>8</sup>. Ainsi, les Savoie sont souvent décrits comme rusés, versatiles, habiles, experts dans l'art de dissimuler leurs intentions et de surprendre leurs amis comme leurs ennemis. En témoigne l'image laissée par Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> réputé « plein de précipices<sup>9</sup> » selon l'expression de Victor Hugo et lui aussi victime de trahison<sup>10</sup>, par son petit-fils Charles-Emmanuel II surnommé le « renard de

---

<sup>1</sup> Le terme de « bascule » n'est guère employé dans les sources de l'époque moderne.

<sup>2</sup> GRILLET Jean-Louis, *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman, Contenant l'Histoire ancienne et moderne de la Savoie*, vol. 1, Chambéry, Puthod, 1807, p. 49.

<sup>3</sup> RAFFESTIN Claude, « L'evoluzione del sistema delle frontiere del Piemonte dal XVI al XVIII secolo », in OSSOLA Carlo, RAFFESTIN Claude, RICCIARDI Mario, *La frontiera da Stato a nazione. Il caso Piemonte*, Rome, Bulzoni, 1987, p. 101-111, p. 105.

<sup>4</sup> BLUCHE François, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986, p. 416.

<sup>5</sup> EXTERNBRINK Sven, « Conserver la souveraineté. Le duché et l'alliance française pendant la guerre de Trente Ans, 1635-1659 », in FERRETTI Giuliano (dir.), *L'État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France (1619-1663)*, Paris, Garnier, 2017, p. 145-166, p. 165-166.

<sup>6</sup> BIANCHI Paola, « Le riorganizzazione militare del Ducato di Savoia e i rapporti del Piemonte con la Francia e la Spagna. Da Emanuele Filiberto a Carlo Emanuele II », in GARCIA HERNAN Enrique, MAFFI Davide (dir.), *Guerra y Sociedad en la Monarquía Hispanica. Política, Estrategia y Cultura en la Europa Moderna (1500-1700)*, vol. 1, Madrid, CSIC, 2006, p. 189-216, p. 191.

<sup>7</sup> Se référer au chapitre 4 de ma thèse « Manœuvrer entre deux puissances rivales : la solution trouvée par un " État-basculé " en quête d'indépendance », in RUELLE Alexandre, *Le Piémont-Savoie : comment se construit un État secondaire dans l'Europe d'entre-deux rhodano-padane ? Idée d'une histoire géopolitique*, thèse de doctorat soutenue sous la direction de François Pernot, Cergy, Université de Cergy-Pontoise, 2018, p. 274-282.

<sup>8</sup> Expression reprise de BELY Lucien, *La Société des princes : XVI-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1991.

<sup>9</sup> HUGO Victor, *Ruy Blas*, acte III, scène 2 cité par GAL Stéphane, « Les Alpes en majesté : l'identité princière au risque de la montagne chez les ducs de Savoie », in GRANEY-ABISSET Anne-Marie, GAL Stéphane (dir.), *Les territoires du risque*, Grenoble, PUG, 2015, p. 179-201, p. 191. Cette expression reprise par GAL Stéphane, *Charles-Emmanuel de Savoie. La politique du précipice*, Paris, Payot & Rivages, 2012.

<sup>10</sup> En 1626, Richelieu court-circuite la campagne piémontaise en Ligurie en signant une paix séparée avec l'Espagne, à Monzon, vécue comme une véritable trahison à la cour de Turin (RUELLE Alexandre, « L'art du piège

Savoie<sup>11</sup> » ou encore par son arrière-petit-fils Victor-Amédée II<sup>12</sup>, personnage haut en couleur qui a sans doute le plus incarné cette duplicité tant il a été lui aussi dépeint comme un animal rusé, sournois, insaisissable, donc dangereux dans le cas où sa proie baisse sa garde.

Dans le prolongement d'un précédent article sur la rupture franco-piémontaise de juin 1690<sup>13</sup>, je propose de revenir sur la politique funambulesque de Victor-Amédée II lors des deux dernières guerres louis-quatorziennes, celles de la Ligue d'Augsbourg et de Succession d'Espagne<sup>14</sup>. De 1690 à 1713, le duc manœuvre sans cesse entre son cousin Louis XIV<sup>15</sup> et les coalitions ennemies – Ligue d'Augsbourg puis Grande Alliance – pilotées par les Habsbourg et les puissances maritimes – Provinces-Unies et Angleterre – qu'il défie tour à tour jusqu'à devenir un électron libre pour exister dans la géopolitique européenne. Cette situation amène à interroger la notion de trahison politique en temps de guerre dont le recours paraît nécessaire au maintien d'un petit « État-bascule » ou « État-pivot<sup>16</sup>. » Dans quelle mesure la *Société des Princes* peut-elle accepter les retournements d'alliances d'un prince de second rang, d'ailleurs réputé félon, qui aspire à survivre au milieu des conflits européens voire à exister sur l'échiquier continental ?

L'argumentaire du présent article se fonde principalement sur l'analyse de correspondances diplomatiques et militaires franco-savoyardes – lettres, instructions et mémoires – conservées aux Archives des Affaires étrangères, à l'Archivio di Stato di Torino et au Service historique de la Défense. À cela s'ajoutent diverses sources imprimées : les mémoires du prince Eugène de Savoie et du général de Catinat, cousin et adversaire du duc, des traités d'alliances et de paix avec les puissances trahies ou encore des iconographies publiées au moment du congrès de Ryswick. Après avoir contextualisé les trois grands revirements d'alliances de Victor-Amédée II pour en comprendre les enjeux, il convient d'analyser les discours justifiant peu à peu la « bascule » comme une pratique indispensable à la survie de son

---

dans la politique de Richelieu : la guerre contre Gênes et la " trahison de Monzon " (1624-1626) », in PERNOT François (dir.), *Cahiers d'Agora – Le piège dans l'Histoire*, n° 3, 2019).

<sup>11</sup> MEYER Frédéric, *La Maison de Savoie du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : images d'une dynastie*, Chambéry, SSHA, 2014, p. 60.

<sup>12</sup> Sur ce duc, se référer à la biographie de SYMCOX Geoffrey, *Vittorio Amedeo II. L'assolutismo sabauda (1675-1730)*, [1983], Torino, Società Editrice internazionale, 2007.

<sup>13</sup> RUELLE Alexandre, « Le bon roi et le méchant duc ? La rupture diplomatique de 1690 », in *Enquêtes – Les bons et les méchants*, Enquêtes, n° 4, 2019.

<sup>14</sup> Sur les guerres de Louis XIV, LYNN John, *Les guerres de Louis XIV (1667-1714)*, Paris, Perrin, 2010.

<sup>15</sup> Le duc est petit-fils de France par sa grand-mère Christine, fille cadette d'Henri IV.

<sup>16</sup> État aux positions incertaines et mouvantes dont la situation de carrefour offre un avantage géopolitique décisif (MOREAU DEFARGES Philippe, *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, A. Colin, 2002, p. 77-78).

duché, ainsi que les arguments des puissances victimes des félonies d'un jeune prince effronté et inconscient des risques qu'il prend en multipliant les voltefaces.

## **Trois trahisons en temps de guerre dictées par des contraintes géopolitiques**

Les trahisons de Victor-Amédée II se font en temps de guerre mais chacune prend place dans un contexte bien particulier, d'autant que les rapports de forces entre la cour de Turin et ses voisins évoluent de 1690 à 1703. Il convient ici de présenter les circonstances géopolitiques de chaque rupture sur lesquelles le duc a finalement peu de prise.

### **Acte 1. S'affranchir d'un parent trop directif (juin 1690)**

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la maison de Savoie est *de facto* sous tutelle de la France. À en croire l'historiographie traditionnelle, ses États seraient un satellite français depuis 1632, date à laquelle Louis XIII s'empare de la place piémontaise de Pignerol<sup>17</sup>. Certes, Giuliano Ferretti a récemment réuni des travaux portant un nouveau regard sur un duché parvenu à conserver une certaine autonomie vis-à-vis de son voisin<sup>18</sup>, d'autant qu'elle s'affranchit de la suzeraineté impériale en 1648. Elle est donc, en théorie, l'une des rares maisons duciales souveraines du continent. L'assujettissement à la France est vivement ressenti et devient pesant sous la régence de la duchesse-mère Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours. Son fils Victor-Amédée II, bercé de rêves d'indépendance et de grandeur, perçoit cette pression extérieure comme une atteinte à sa souveraineté, un affront de la part de son cousin Louis XIV qui se considère comme le *leader*

---

<sup>17</sup> Giuliano Procacci évoque un « protectorat français », Christopher Storrs une « tutelle française », Daniel Grange un « État sous haute surveillance », Yves-Marie Berce un « petit état orbital » ou encore Guido Amoretti, lui, considère que le duché est un « État " vassal " » : PROCACCI Giuliano, *Histoire des Italiens*, Paris, Fayard, 1998, p. 199 ; STORRS Christopher, « La politica internazionale e gli equilibri continentali », in BARBERIS Walter, *I Savoia. I secoli d'oro una dinastia europea*, Torino, Einaudi, 2007, p. 3-47, p. 17 ; GRANGE Daniel, « Le duché de Savoie face à l'hégémonie française au XVII<sup>e</sup> siècle : un État sous haute surveillance (1631-1690) », in PERRILLAT Laurent (dir.), *La Savoie et ses voisins dans l'histoire de l'Europe*, Annecy, Académies florimontane et salésienne et Amis du Vieil Annecy, 2010, p. 129-142 ; BERCE Yves-Marie, MOLINIER Alain, PERONNET Michel, *Le XVII<sup>e</sup> siècle (1620-1740)*, Paris, Hachette, 1992, p. 56 ; AMORETTI Guido, *Il ducato di Savoia dal 1559 al 1713*, vol. 3, Torino, Daniela Piazza, 1987, p. 22.

<sup>18</sup> FERRETTI Giuliano (dir.), *De Paris à Turin Christine de France duchesse de Savoie*, Paris, l'Harmattan, 2014 ; *Ibid.*, *Christine de France et son siècle*, in *XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, n° 262, 2014 ; *Ibid.*, *L'État, la cour et la ville...*, *op. cit.*

des princes apparentés à sa dynastie en tant qu'aîné<sup>19</sup>, le « plus grand roi du monde<sup>20</sup> » pour reprendre le titre d'un ouvrage de Lucien Bély, ainsi que le seul capable d'unir les princes catholiques face à la menace protestante incarnée par les puissances maritimes. Ainsi, le jeune duc souhaite sortir de l'ombre d'un roi en qui il voit pourtant un modèle, un protecteur et même un père de substitution selon ses propres mots :

Le Roy de France est le premier et le plus puissant de tous mes voisins et je dois m'attacher entièrement à luy pour conserver mes Etats [...] et toute ma politique doit être à me conserver son amitié. J'admire et j'aime ses grandes qualités que je veux essayer d'imiter autant que je le pourray dans la différence qu'il y a de sa puissance à la mienne<sup>21</sup>.

Ce rapport paternel devient conflictuel et se mue en une série de coups de force<sup>22</sup> : l'expulsion des Vaudois<sup>23</sup> au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes (1685-1686), le carnaval de Venise (1687), la Glorieuse rentrée (1689) ... Rêvant d'Italie comme au siècle passé, le Roi-Soleil se montre trop directif vis-à-vis de son jeune cousin qui finit par entrer en compétition avec lui en se rapprochant de son ennemi : l'Espagne, une puissance repliée sur Milan et moins redoutée (illustration 02).

Dans ce contexte, à l'hiver 1690, le duc entend tirer profit de sa position d'entre-deux et prépare la « bascule ». Le prince Eugène de Savoie, généralissime de l'Empereur Léopold I<sup>er</sup> officiellement parti en Piémont pour lui rendre visite à sa famille, est dépêché auprès de son cousin pour le rallier<sup>24</sup>. Les intrigues avec les puissances de la Ligue sont vite découvertes par le comte de Rébénac, ambassadeur français à Turin. Par exemple, le 5 février, il déplore la présence d'un représentant anglais à la cour ducale<sup>25</sup>. Les tensions s'exacerbant, le roi n'a sans doute pas eu la bonne réaction en chargeant Nicolas Catinat, général de ses troupes dans les

---

<sup>19</sup> En tant qu'aîné des Bourbons, Louis XIV se considérerait comme le *leader* naturel des princes apparentés à sa dynastie (CHALINE Olivier, *Le règne de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 2005, p. 119). Or, depuis le Moyen-âge, les maisons de Savoie et de France se sont unies à de nombreuses reprises. Au XVII<sup>e</sup> siècle, un père jésuite en a dressé un historique : MONOD Pierre, *Recherches historiques sur les alliances royales de France et Savoye*, Lyon, Pierre Rigaud, 1621.

<sup>20</sup> BELY Lucien, *Louis XIV, le plus grand roi du monde*, Paris, Gisserot, 2005.

<sup>21</sup> MANNO Antonio, « Un mémoire autographe de Victor-Amédée II », in *Revue Internationale*, n° 4, 1883, p. 6-7.

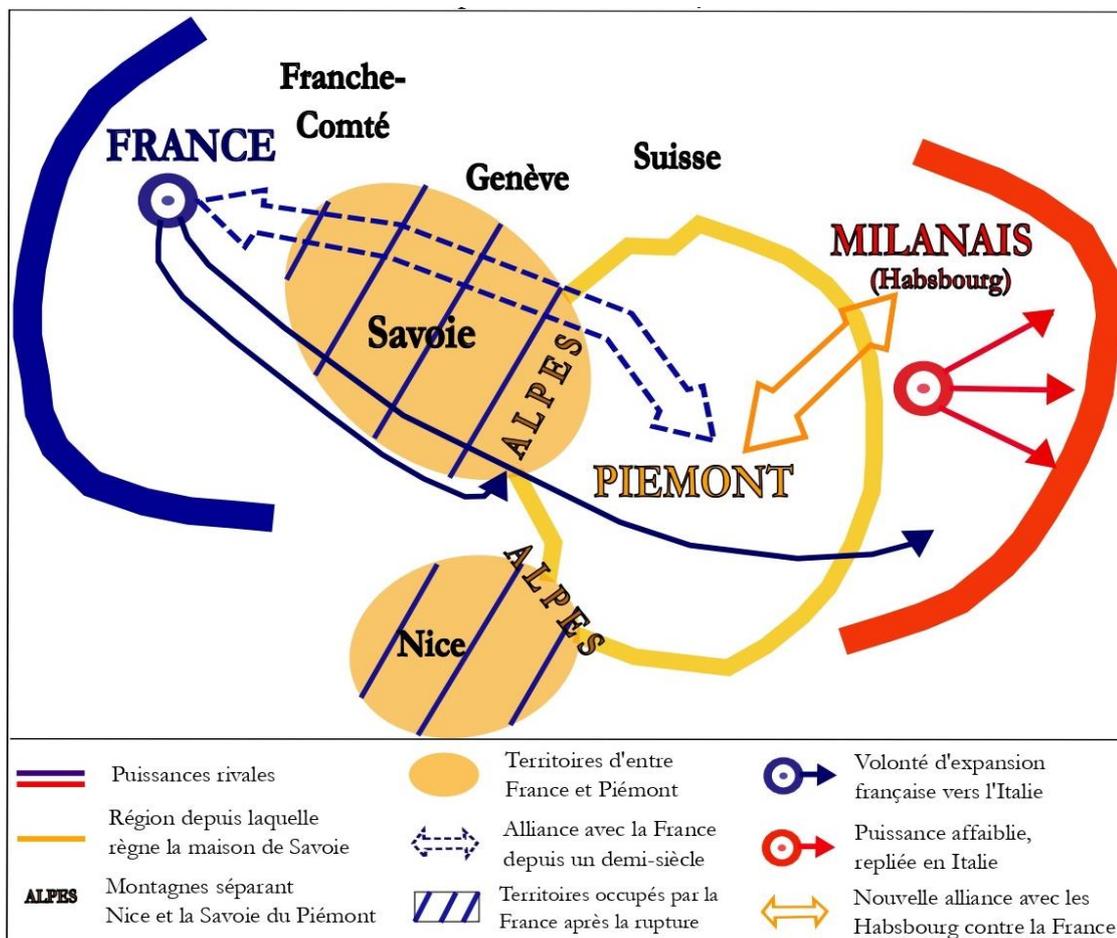
<sup>22</sup> Pour plus de détails, voir RUELLE Alexandre, « Le bon roi et le méchant duc ? ... », *op. cit.*, p. 6-7.

<sup>23</sup> Protestants sujets du duc vivant dans les hautes vallées du Piémont occidental.

<sup>24</sup> LIGNE Charles-Joseph de (éd.), *Mémoires du prince Eugène de Savoie écrits par lui-même*, Londres, L. Deconchy, 1811, p. 13-14.

<sup>25</sup> Archives des Affaires étrangères [AAE], Correspondances politiques [CP], Sardaigne, 92, *Lettre de Rébénac à Louis XIV, Turin, 5 février 1690*, f° 22v.

Alpes, de museler le duc par de nouvelles injonctions. Il va jusqu'à menacer d'envahir le duché<sup>26</sup>. La méfiance est donc forte à la veille de la rupture.



**Illustration 02.** Alliance avec le Milanais contre l'impérialisme français (juin 1690)

Les 3 et 4 juin, deux traités sont conclus avec les Habsbourg d'Espagne et d'Autriche<sup>27</sup>. Victor-Amédée II désobéit, il sort du rang en mettant fin à une alliance vieille de soixante ans pour rejoindre la coalition anti-française. Il renoue avec la « bascule », auparavant enrayée par Versailles, et s'illustre comme l'un des principaux adversaires de l'autoritarisme louis-quatorzien qui l'indispose. Il devient en somme maître de sa diplomatie, donc existe sur la scène internationale. Cependant, certains historiens, comme Christopher Storrs, portent un regard critique sur cette première trahison qui peut paraître prématurée car lourde de conséquences<sup>28</sup>.

<sup>26</sup> AAE, CP, Sardaigne, 92, *Lettre de Rébenac à Louis XIV, Turin, 21 mai 1690*, f° 201v.

<sup>27</sup> Archivio di Stato di Torino [ASTo], Corte, Materie Politiche [MP], *Negoziazioni [N.] Spagna prima add., mazzo [m.] 1, fascicolo [fasc.] 2, Traités conclus avec le roi d'Espagne et l'Empereur, Turin, 3 et 4 juin 1690.*

<sup>28</sup> STORRS Christopher, *War, diplomacy and the rise of Savoy (1690-1720)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 122-123.

En effet, les troupes françaises envahissent le comté de Nice et la Savoie qui offrent des positions stratégiques dans l'arc alpin (illustration 02) et où les populations s'habituent à vivre sous domination étrangère<sup>29</sup>. Elles opèrent aussi sur l'autre versant, en Piémont où les batailles s'enchaînent. La seconde volte-face prend place dans un tout autre contexte géopolitique.

## **Acte 2. Revenir en arrière pour se défaire d'une alliance décevante (juin 1696)**

La deuxième trahison survient après plusieurs années de tensions. En effet, les mauvaises relations avec le comte Mansfeld, représentant de l'autorité impériale en Italie, et le marquis de Leganés, gouverneur de Milan, auraient conduit le duc à briser le pacte de juin 1690<sup>30</sup>. En face, Louis XIV ne peut qu'être favorable à une nouvelle volte-face d'abord parce que le raid piémontais en Haut-Dauphiné de 1692 lui a fait prendre conscience de la vulnérabilité de la frontière Sud-Est de son royaume, ensuite parce qu'il est financièrement épuisé par une guerre menée sur tous les fronts, enfin parce qu'il lui faut négocier séparément avec les mécontents pour dissoudre la coalition et ainsi signer une paix avantageuse. Ces raisons sont exposées par les mémoires du comte de Saint-Majole<sup>31</sup>, natif lombard entré au service de la cour de France, jugeant la perte de ce précieux allié italien comme désastreuse d'un point de vue géopolitique. Voici un passage explicite :

La suite nous fait connoître que jamais rupture ne fut plus funeste. Elle épuise nos forces, et nos finances, et nous livre une frontière à l'insulte, qui n'avoit pour boulevard que les Alpes, et la correspondance de ce Prince ; et Enfin, elle pourroit operer la perte de Casal, et des autres postes que nous ocupons en Piémont, et faire fondre dans nos provinces voisines, sans ressource, et sans dépense, les armées des Confédéréz<sup>32</sup>.

---

<sup>29</sup> Sur les occupations en Savoie et à Nice, voir principalement CHAUMET Pierre-Olivier, *Louis XIV « Comte de Nice »*. *Etude politique et institutionnelle d'une annexion inaboutie (1691-1713)*, Nice, Serre, 2006 ; McCLUKEY Phil, *Absolute monarchy on the frontiers: Louis XIV's military occupations of Lorraine and Savoy*, Manchester & New York, Manchester University Press, 2013.

<sup>30</sup> BERENGER Jean, « La politique française lors des négociations de Ryswick », in TOLLET Daniel (dir.), *Guerres et paix en Europe centrale aux époques moderne et contemporaine*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003, p. 237-256, p. 247. D'ailleurs, une lettre de l'ambassadeur français à Turin soutient la rumeur selon laquelle le marquis de Leganés aurait demandé au duc la place piémontaise de Verceil, à la frontière du Milanais, afin de s'assurer de sa fidélité qui laisse planer certains doutes (AAE, CP, Sardaigne, 96, *Lettre du comte de Tessé au roi, Pignerol, 23 mai 1696*, f° 154v).

<sup>31</sup> Plusieurs de ses mémoires écrits en 1690-1695 sont conservées aux AAE, CP, Sardaigne, 93-94.

<sup>32</sup> AAE, CP, Sardaigne, 94, *Réflexions sur la rupture de Savoie, 1694*, p. 16. Au début de ce mémoire, un autre passage témoigne de l'importance que revêt l'alliance avec le duc et la place de l'Italie dans le duel franco-habsbourg : « Ça toujours esté un Interest Capital pour nous, de tenir par quelque endroit [d]'Italie, d'y auoir des places, et des armes pour moderer l'insolence Espagnole, qui s'y etablit si puissa[mment] [...]. Nos ministres anciens auoient bien compris qu'il falloit a toute prise achepter l'engagement de la Savoye. Elle nous ouvre, et nous ferme les alpes et nous peut mettre hors d'estat de conserver Casal, et de defendre les frontieres en Prouence, et en Dauphiné, ou nous n'auons point de fortifications » (*Ibid.*, p. 4).

Ainsi, dans la première moitié des années 1690, le rapport de forces bascule progressivement en faveur d'un second revirement d'alliance (illustration 03). Dès 1693, Louis XIV dépêche à Turin le comte de Tessé et le marquis de Chamlay<sup>33</sup> pour détacher le duc jugé comme le maillon faible de la Ligue, le coalisé le plus facile à rallier<sup>34</sup>, voire l'une des têtes les plus dangereuses de la Ligue. La trahison n'est pas encore avérée car maintenir des négociations en temps de guerre avec le belligérant en vue de préparer une paix acceptable est tout à fait courant. Les pourparlers piétinent jusqu'en 1695 lorsque Casal, place du Montferrat aux abords du Pô acquise par Louis XIV en 1682, tombe aux mains des coalisés. Cette perte convainc le Roi-Soleil de se réconcilier avec Victor-Amédée II pour se désengager du côté des Alpes et ainsi concentrer ses forces sur le Rhin et dans les Pays-Bas espagnols où une victoire décisive amènerait les Habsbourg à la table des négociations. Au printemps 1696, il charge donc Tessé de proposer au marquis de Saint Thomas, principal ministre piémontais, « un traité de Ligue offensive, défensive et perpétuelle envers tous et contre tous<sup>35</sup>. »

Après trois ans de discussions secrètes, le traité de Turin dit de « neutralité » est conclu et communiqué aux coalisés. Le Roi-Soleil passe aux concessions, la paix lui coûte cher ! Sur le plan territorial, il évacue Nice et la Savoie et renonce aux places de Pignerol et de Casal qui formaient un solide étau étouffant le duché. Sur le plan diplomatique, Victor-Amédée II est reconnu en qualité de « Prince Souverain » et peut entretenir librement des ambassadeurs auprès des cours étrangères<sup>36</sup>. Il se voit aussi reconnaître le droit d'entretenir à sa guise les garnisons de ses places<sup>37</sup>, prérogative auparavant confisquée par six décennies d'ingérence étrangère. En résumé, il n'est plus subordonné à Louis XIV qui lui garantit son indépendance pour s'en faire un solide allié<sup>38</sup>. Son passage à l'ennemi n'a donc pas été sanctionné.

---

<sup>33</sup> Sur ce personnage peu connu, CENAT Jean-Philippe, « Chamlay (1650-1719), le stratège oublié de Louis XIV », in *Revue historique des armées – Louis XIV, roi de guerre*, n° 263, 2011, p. 58-67.

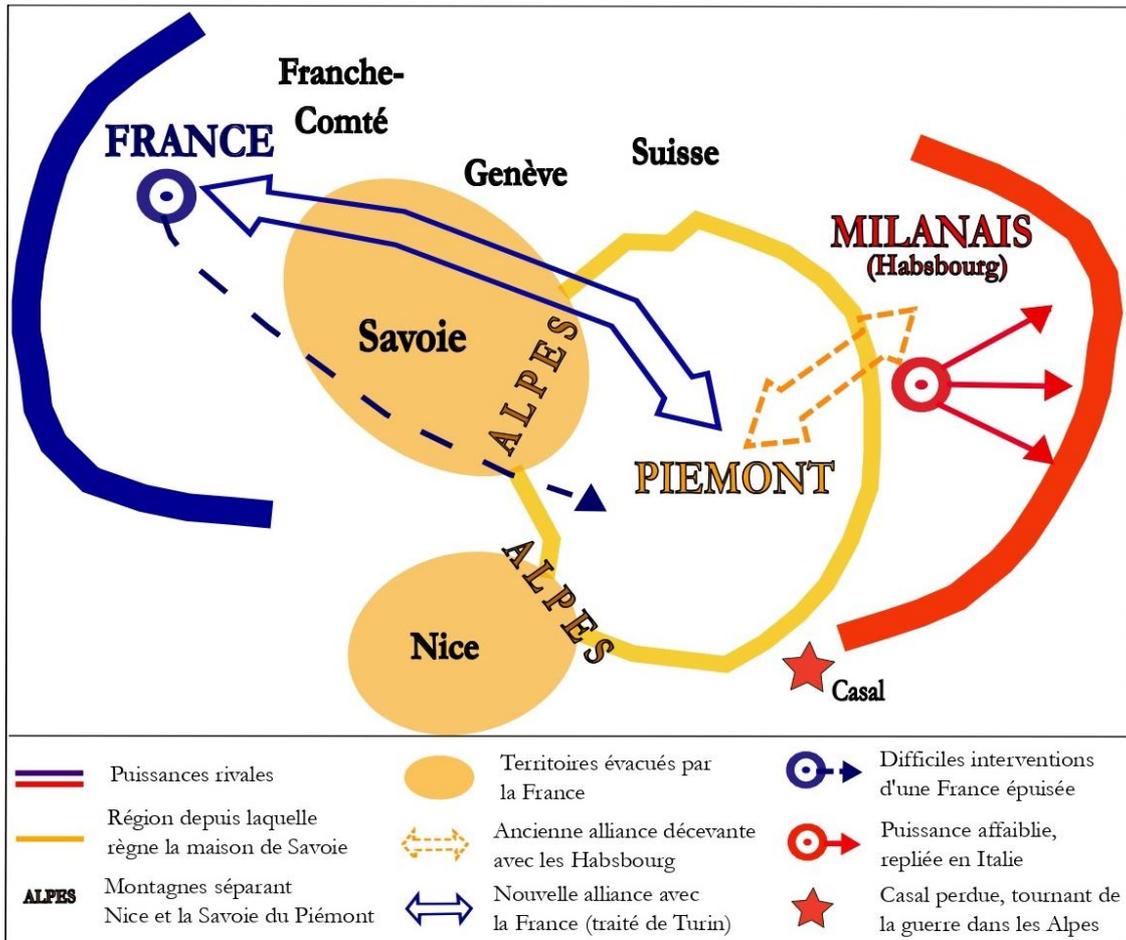
<sup>34</sup> CENAT Jean-Philippe, *Le roi stratège. Louis XIV et la direction de la guerre (1661-1715)*, Rennes, PUR, 2010, p. 318 ; LYNN John, *op. cit.*, p. 262.

<sup>35</sup> AAE, CP, Sardaigne, 96, *Instructions de Louis XIV à Tessé, Versailles, 18 mars 1696*, f° 13r.

<sup>36</sup> ASTo, Corte, MP, N. Francia, m. 17, fasc. 6, *Traité de Turin, 29 juin 1696*.

<sup>37</sup> *Id.* Article 13.

<sup>38</sup> BLUCHE François, *op. cit.*, p. 649.



**Illustration 03.** De l'alliance décevante avec les coalisés au retour dans le giron français (juin 1696)

Par cette paix séparée, le duc trahit à son tour la Ligue d'Augsbourg. Dans l'immédiat, sa seconde volte-face est une franche réussite qui lui permet de s'affirmer, ou plutôt d'exister et de se rendre visible sur la scène internationale, en souverain libéré de toute influence extérieure, du moins en théorie car il se place en réalité sous la protection française. Christopher Storrs va jusqu'à voir dans cette guerre un moment phare de l'ascension du duché<sup>39</sup>. Sept ans plus tard, la troisième trahison est causée par la Succession d'Espagne qui bouleverse la géopolitique européenne.

<sup>39</sup>

STORRS Christopher, *War, diplomacy..., op. cit.*, p. 1.

### Acte 3. La « folle<sup>40</sup> » quête d'indépendance (novembre 1703), retour à la case départ ?

À l'automne 1700, Charles II d'Espagne rédige sur son lit de mort son testament par lequel il lègue ses possessions à Philippe d'Anjou. Cette décision de dernière minute fait le jeu de Louis XIV, grand-père du nouveau roi d'Espagne et duc de Milan. Victor-Amédée II se retrouve alors prisonnier entre deux États alliés qui l'empêchent de jouer sur la rivalité franco-Habsbourg, donc entrave toute tentative de « bascule » (illustration 04). La situation est presque inédite<sup>41</sup> ! Dans l'immédiat, il n'a plus le choix de sa politique extérieure et doit demeurer dans le giron français. À terme, son duché est condamné à disparaître tant que la Lombardie échappe aux Habsbourg dont les possessions ne sont plus à son contact direct. Il faut dire qu'il s'est maintenu des siècles durant entre autres grâce au soutien d'alliés en cas de conflit contre l'un de ses voisins.

La pression se renforce vite car Louis XIV souhaite resserrer ses liens avec un cousin qu'il soupçonne capable de lui faire de nouveau faux bond. Dans le prolongement du mariage de l'infante Marie-Adélaïde et le duc de Bourgogne en 1697, il propose – ou impose ? – de donner la main de sa fille Marie-Louise-Gabrielle à Philippe V en 1700<sup>42</sup>. Ce faisant, Victor-Amédée II peut difficilement contester la succession du roi d'Espagne, désormais son beau-père, qui porte préjudice à ses rêves lombards<sup>43</sup>. En outre, le Roi-Soleil a besoin d'un allié italien à qui confier le front alpin. Ainsi, en 1701, il lui soumet une convention militaire l'obligeant à rester dans le rang : le duc est nommé généralissime des armées franco-espagnoles en Italie – titre visant à le contenter pour s'assurer de sa fidélité – et est contraint de mobiliser d'importants contingents pour défendre Milan<sup>44</sup>. Mais, à l'automne 1703, Louis XIV commet une nouvelle erreur en ordonnant au duc de Vendôme d'arrêter l'armée ducale stationnant en Savoie pour punir son cousin soupçonné de faire défection. Victor-Amédée II revient dix ans en arrière, pris

---

<sup>40</sup> Peu après la rupture de 1703, le comte de Tessé écrit au sujet du comportement du duc que « les plus courtes folies sont les meilleures » (Service Historique de la Défense [SHD], Service Historique de l'Armée de Terre [SHAT], A1 1690, *Lettre de Tessé à Chamillart, Chambéry, 1<sup>er</sup> décembre 1703*, n° 199).

<sup>41</sup> Cette situation s'est déjà produite entre 1515 et 1521 lorsque la Lombardie est provisoirement tenue par les armées de François I<sup>er</sup>. Se référer à DUC Séverin, *La guerre de Milan : conquérir, gouverner, résister dans l'Europe de la Renaissance (1515-1530)*, Seyssel, Champ Vallon, 2019.

<sup>42</sup> Ces deux unions ont été passées en revue par MERLOTTI Andrea, « Politique dynastique et alliances matrimoniales de la Maison de Savoie au XVII<sup>e</sup> siècle », in *XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, n° 243, 2009, p. 239-253.

<sup>43</sup> Sur le sujet, RUELLE Alexandre, « Un royaume de Lombardie ? Déconstruire un État alpin pour le reconstruire dans la plaine padane (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », in COPPEE Florian, RUELLE Alexandre (dir.), *Cahiers d'Agora – L'État et son territoire : construction, déconstruction et reconstruction*, n° 3, 2020.

<sup>44</sup> AAE, Mémoires et Documents [MD], Sardaigne, 7, *Convention de Turin, 6 avril 1701*, f° 53r./v.

au piège d'une situation périlleuse désormais insupportable qu'il a fait mine d'accepter faute d'une vraie alternative.

Lutter contre l'impérialisme louis-quatorzien – en chassant les Bourbons de Milan – redevient sa priorité. Il entame donc des pourparlers secrets avec Léopold I<sup>er</sup> et Anne Stuart, chefs de la Grande Alliance mise sur pied en septembre 1701, car jugés plus favorables que le Roi-Soleil à ses aspirations. De 1702 à 1704, ce rapprochement ne se fait pas sans difficultés, surtout avec l'Empereur réticent face aux ambitions italiennes du duc<sup>45</sup>. Le 8 novembre 1703, un premier traité est signé avec Vienne qui lui promet d'importants subsides, divers territoires italiens – Montferrat, Valsesia, Alexandria, Lomelina et Vigevanasco – et un contingent de 20 000 Autrichiens dont il doit prendre le commandement pour conquérir la Lombardie<sup>46</sup>. En outre, l'Empereur se charge de faire approuver son ralliement à la Ligue par les coalisés et de les convaincre de la nécessité de défendre le Piémont<sup>47</sup>. En parallèle, Victor-Amédée II dépêche à Londres le comte Maffei sous prétexte de pourparlers commerciaux. En réalité, du fait de leur position, ses États sont un partenaire politique à privilégier pour affaiblir Milan en l'isolant de la France<sup>48</sup>. Le 4 août 1704, un second traité est signé à Turin : l'Angleterre garantit les promesses territoriales faites par l'Empereur l'année passée, lui promet les Escartons italiens d'Oulx et Pragelas que la France possède au-delà du Montgenèvre, ainsi que d'importants subsides pour soutenir son effort de guerre<sup>49</sup>. À noter qu'un troisième accord engage le roi Frédéric I<sup>er</sup> de Prusse à envoyer 8 000 hommes pour gonfler les forces piémonto-impériales commandées par Victor-Amédée II<sup>50</sup>.

---

<sup>45</sup> Le comte de Salvaj est envoyé à Turin dès 1702 mais les revendications territoriales du duc ne font l'objet de différents avec l'Empereur. Ceux-ci sont soulevés entre autres par deux mémoires de 1703 conservés à l'ASTO, MP, N. Austria, m. 6, fasc. 7 et 9.

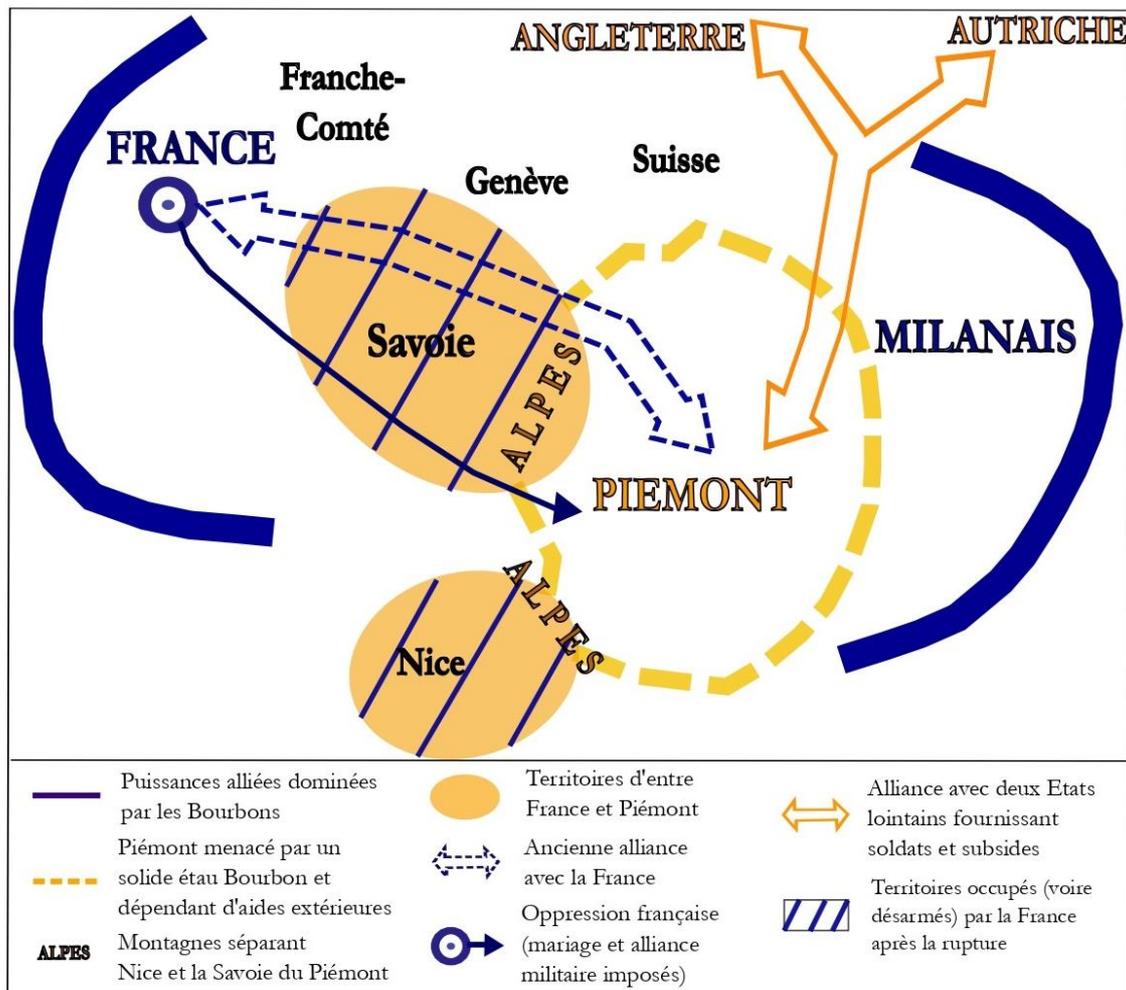
<sup>46</sup> Se référer principalement aux huit premiers articles : AAE, CP, Sardaigne, 113, *Traité entre l'Empereur et le duc, 8 novembre 1703*, f° 197v.-201v.

<sup>47</sup> *Ibid.*, f° 204v.-205r.

<sup>48</sup> ASTO, Corte, MP, N. Inghilterra, m. 3, fasc. 7, *Instruzione al conte Maffei per il suo viaggio in Inghilterra, Torino, 29 ottobre 1703*. Cette mission se double de celle du comté de Briançon dans le but de réclamer d'importants subsides pour poursuivre la guerre contre les Bourbons (*Ibid.*, fasc. 8, *Instruzione al conte di Brianzone per il suo viaggio in Inghilterra, Torino, 4 aprile 1704*).

<sup>49</sup> *Ibid.*, fasc. 12, *Traité entre Richard Hill et le comte de Vernon, Turin, 4 août 1704*. Le duc touche à lui seul plus du tiers des subsides versés par les puissances maritimes (« L'Etat des Subsides annuellement accordés par le Parlement aux Princes Etrangers depuis le commencement de cette Guerre », in SCLOPIS Federigo, *Delle Relazioni Politiche tra la Dinastia di Savoia ed il Governo Britannico (1240-1815). Ricerche Storiche*, Torino, Stamperia Reale, 1853, p. 154).

<sup>50</sup> *Ibid.*, fasc. 17, *Traité entre Anne Stuart et Frédéric de Prusse, Berlin, 28 novembre 1704*. Après quoi, en décembre, Victor-Amédée II écrit à Frédéric de Prusse pour accepter et le remercier de son soutien (*Ibid.*, fasc. 19).



**Illustration 04.** Un revirement incertain avec des alliés lointains (novembre 1703)

Par ces traités, il déserte une seconde fois le camp français par opportunisme –l'occasion est belle ! – et par nécessité puisque la survie de son petit duché dépend en partie des subsides et des renforts extérieurs. Cependant, là encore, la réussite de la « bascule » n'est pas sans risques. D'abord, Nice et la Savoie sont de nouveau envahis puis occupés, tandis que le Piémont redevient un vaste champ de bataille où seule Turin échappe à l'agresseur. Ensuite, l'alliance est tissée avec deux puissances lointaines – elles ne sont pas au contact direct du duché – incapables de lui porter secours tant que subsiste le carcan franco-lombard. Certes, l'Angleterre a accordé d'importants subsides au duc et le siège de Turin<sup>51</sup> (1706) a été levé grâce à l'arrivée des Impériaux qui chassent peu après les Bourbons de Milan. Ces derniers cessent alors d'être une menace ; la pression sur le duché se relâche. D'ailleurs, cette volte-face est plus sévèrement jugée que les précédentes. Par exemple, Gabriel-Paul-Othenin d'Haussonville note une

<sup>51</sup> FUNDAZIONE FILIPPO BURZIO, *1706 : l'ascesa del Piemonte verso il regno, Atti del Convegno dell'Accademia delle Scienze (Torino, 7 settembre 2006)*, Turin, Centro studi piemontesi, 2007.

« étrange conduite [...] si contraire non seulement à ses engagements politiques, mais encore à ses intérêts de famille<sup>52</sup>. »

À trois reprises, Victor-Amédée II renverse la vapeur. Certes, les adhésions aux coalitions sont plutôt lourdes conséquences : occupations militaires, batailles et désarmement des contingents savoyards. Sa politique funambulesque lui permet d'atteindre son principal objectif : graviter entre les puissances pour obtenir son indépendance et exister avec audace.

## Une justification possible du traître ?

Le traître peut-il se défendre ? C'est ce que suppose une analyse des discours de Victor-Amédée II et de sa cour qui tentent autant que possible de justifier des revirements à première vue impardonnables.

### Agir en souverain face à l'oppression louis-quatorzienne (1690)<sup>53</sup>

Dès le 3 juin 1690, le grand chancelier, Bellegarde, est chargé de trouver un arrangement avec Catinat<sup>54</sup>. En vain. Au lendemain de la rupture, la cour turinoise rédige quelques mémoires en réponse aux critiques versaillaises. L'un d'eux dénonce les ambitions hégémoniques d'un roi déterminé à assujettir les princes italiens à qui il a « porté de mortelles playes » :

L'Italie est plus obligée à la generosité de l'empereur et à tous ceux qui ont donné le secours qu'il pouvoient et que l'on garanti[ro]it de la ruine totale de tants d'estas qu'un Roy de France, qui apres luy auoir porté de mortelles playes, les voudroit penser à sa [manière] et luy appporter un remede qui n'est bon qu'à luy mesme<sup>55</sup>.

La figure de l'ogre louis-quatorzien mettant à feu et à sang la péninsule justifie le recours à la « bascule » comme nécessaire à la conservation du duché menacé au même titre que la paix en Italie. En outre, le principal argument de la cour turinoise réside dans l'invasion injuste d'un État allié qui, de surcroît, a longtemps été muselé par un roi geôlier. Le comte de Gavone, ambassadeur piémontais en Suisse, présente son maître en victime des « attentats de la France

---

<sup>52</sup> HAUSSONVILLE Gabriel-Paul-Othenin d', *La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV. La réconciliation avec la Savoie et le mariage de la Duchesse de Bourgogne*, vol. 1, Paris, Calmann Léry, 1899, p. 238-239.

<sup>53</sup> Je reprends ici les grandes lignes de l'argumentaire de mon article « Le bon roi et le méchant duc ?... », *op. cit.*, p. 15-19.

<sup>54</sup> SHD, SHAT, A1 1002, *Lettre de Bellegarde à Catinat, Turin, 3 juin 1690*, n° 15.

<sup>55</sup> AAE, CP, Sardaigne, 93, *Réponse du duc au manifeste du roi, 1690*, f° 226v./227r.

[... qui] tache de [le] dépouiller de ses propres états sous de faux prétextes<sup>56</sup>. » Ce message est repris dans une lettre aux hautes autorités ecclésiastiques : il déplore l'entrée par surprise de l'armée française dans ses États dans le but d'exiger par la « violence » et l' « oppression<sup>57</sup> » deux de ses places fortes. Robert Oresko a d'ailleurs souligné l'importance de ce sentiment d'être « méprisé, menacé et persécuté par la France<sup>58</sup>. »

Ensuite, c'est en prince souverain que Victor-Amédée II prétend agir contre un proche qui n'a cessé de rogner ses prérogatives. Un de ses mémoires affirme « qu'étant né souverain il étoit maître de ses actions<sup>59</sup>. » Et de la même façon, c'est pour préserver son pouvoir qu'il se rallie à la Ligue d'Augsbourg :

[Le duc] s'est jetté sous la protection des alliés pour se garantir des menaces de la France, [...] et] fust obligé de se déclarer ennemy de la France sans argent, sans troupes, et sans toutes les choses qui sont nécessaires pour soutenir la guerre contre un puissant ennemy, un monarque glorieux et armé sur les frontieres de ses Estats<sup>60</sup>.

Contrairement à la France, les coalisés seraient favorables au rétablissement de son entière et pleine souveraineté. Victor-Amédée II justifie ses choix politiques face à un roi-tyran prêt à tout pour régenter à sa guise les affaires italiennes et dont les ambitions démesurées l'ont contraint à rallier le parti adverse. Loin d'avoir voulu trahir, il prétend en somme avoir pris les armes pour défendre son indépendance. En clair, la trahison, dans le cas où elle serait avérée, n'a pas été intentionnelle.

### **Anticiper la trahison et œuvrer pour la paix (1696)**

L'argumentaire de la rupture de 1696 semble avoir été longuement préparé. En effet, le ralliement à la Ligue est vite désapprouvé par la faction pro-française de la cour de Turin entre autres menée par la duchesse-mère qui appelle à son fils à la prudence et « l'exorte à se raccomoder avec la France<sup>61</sup>. » Après tout, Victor-Amédée II ne semble tirer aucun profit de

---

<sup>56</sup> BnF, Manuscrits [Ms.] français [Fr.], 20133, *Discours de Gavone, été 1690*, f° 18r. Il répète plus loin que le roi est « résolu de dépouiller entièrement Son Altesse Royale » (*Id.*).

<sup>57</sup> AAE, CP Sard., 93, *Lettre du duc aux Cardinaux, Turin, 23 juillet 1690*, f° 165r°/v°.

<sup>58</sup> ORESKO Robert, « The diplomatic background of the Glorioso Rimpatrio: the rupture between Vittorio Amedeo II and Louis XIV (1688-1690) », in LANGE Albert (dir.), *Dall'Europa alle valli valdesi*, Torino, Claudiana, 1990, p. 251-278, p. 253.

<sup>59</sup> ASTo, Corte, MP, N. Francia, m. 15, fasc. 9, *Memoria dei motivi di Vittorio Amedeo per rapporto alla rottura colla Francia, 10 giugno 1690*.

<sup>60</sup> AAE, CP, Sardaigne, 93, *Réponse du duc au manifeste du roi, 1690*, f° 226r.

<sup>61</sup> ASTo, Corte, MP, N. Francia 15, fasc. 14, *Lettre de la duchesse-mère au duc, 21 mai 1691*.

son alliance avec les coalisés incapables de tenir leurs promesses, notamment de contraindre Louis XIV à lui rétrocéder Pignerol, ni de lui porter secours alors que Nice et la Savoie sont aux mains d'une armée étrangère<sup>62</sup>. La duchesse-mère réitère cet appel tout au long de la guerre. En 1693, elle encourage son fils à s'unir à la France car s'y opposer le conduira à sa perte, d'autant que l'Espagne ne peut libérer ses États de l'occupation militaire<sup>63</sup>. Deux ans plus tard, un mémoire s'apparente à un sévère pamphlet contre « l'inaction » et la « dureté des [prétendus] alliés » vis-à-vis de son fils ni entendu, ni considéré ; celui-ci serait le seul prince abandonné à un terrible sort puisque la moitié de ses États sont occupés « sans que pas un d'eux [les coalisés] aye perdu un pouce de terre<sup>64</sup>. » D'ailleurs, une estampe turinoise représente le Roi-Soleil déshabillant son cousin tourné désespérément vers les Habsbourg qui lui répondent : « patience, nous vous la ferons rendre quand nous aurons retrouvé nos habits<sup>65</sup>. » Se dégage l'impression d'une guerre stérile, voire désastreuse. La désillusion est d'autant plus grande que l'Espagne ignore ses revendications sur le gouvernement de Milan et le Montferrat<sup>66</sup>. La paralysie des opérations sur le front alpin finit de donner raison au parti pro-français. Tous ces arguments semblent justifier d'emblée une rupture dont l'ombre plane depuis 1691 et ont probablement conduit à la signature du traité de Turin sévèrement jugé par les coalisés.

Victor-Amédée II est conscient de la situation délicate dans laquelle il se trouve au lendemain de sa seconde volte-face. Ainsi ressent-il le besoin de se justifier auprès de ses anciens alliés. Le 7 juillet 1696, sa lettre au prince-électeur Frédéric III de Brandebourg<sup>67</sup>, un des coalisés, dément toute idée de trahison. Le principe même de la « bascule » ne doit jamais faire perdre de vue un possible retour à l'alliance adverse dans le cas où cette dernière lui concède d'importants avantages. Il va jusqu'à se prévaloir d'avoir agi au nom de l'intérêt commun en négociant la pacification de l'Italie, un des objectifs de ses anciens alliés qui lui avaient promis de lui rétrocéder Pignerol pour mettre fin à la présence française en-deçà des Alpes :

Elle verra dans ces dites lettres, qu'on m'offre la restitution de tout ce qui m'a été occupé durant la guerre, dans laquelle j'ay perdu plus que personne, la cession de l'importante place de Pignerol, quoy que rasée avec les terres qui en dependent, qui ont appartenues cy devant a mes Ancestres,

---

<sup>62</sup> *Id.*

<sup>63</sup> *Ibid.*, fasc. 18, *Discours de Madame Royale au duc pour l'inviter à s'unir avec la France, 1693.*

<sup>64</sup> AAE, CP, Sardaigne, 95, *Mémoire de la duchesse-mère à son fils, 15 juin 1696*, f° 26v./29r.

<sup>65</sup> CORVISIER André, *Louvois*, Paris, Fayard, 1983, p. 448.

<sup>66</sup> ASTo, Corte, MP, N. Spagna, m. 6, fasc. 8, *Istruzione al conte di Vernone per suo viaggio a Madrid, Torino, 2 maggio 1695.*

<sup>67</sup> En 1701, il devient roi sous le nom de Frédéric I<sup>er</sup> de Prusse.

et le mariage de la Princesse ma fille avec Monsieur le Duc de Bourgogne sans que la Dote et le Douaire m'en soient a charge, et ce moyennant la neutralité en Italie, qui est aussy avantageuse a la maison d'Austriche encore plus de tirer Pignerol des mains des francois, de sorte que je me flatte que Votre serenité Electorale ne condamnera pas le dessein, ou je suis de ne pas rejeter les offres susdites...<sup>68</sup>

En effet, fin mai, une convention préliminaire, confirmée par un second traité secret à Turin le 29 juin, le charge d'obtenir l'accord des coalisés pour la neutralité de l'Italie et, dans le cas inverse, le contraint à unir ses forces à celles du roi de France pour y assurer la paix<sup>69</sup>. Si dans l'immédiat la médiation savoyarde est rejetée par les coalisés<sup>70</sup>, Victor-Amédée II ne perd pas de vue la neutralité de la péninsule et en précise d'ailleurs les modalités avec la France selon un mémoire rédigé en juillet<sup>71</sup>. La situation se débloque assez rapidement car fin août, l'Angleterre et les Habsbourg semblent accepter l'idée d'une neutralité en Italie<sup>72</sup>. Finalement, le 7 octobre, à Vigevano, en Lombardie espagnole, un traité de suspension d'armes est signé entre les belligérants grâce à l'entremise ducale. En effet, l'article 2 attribue la réussite de cet accord à Victor-Amédée II :

Les Parties ont réciproquement promis à Son Altesse Royale [de Savoie] que leurs Armées & Troupes tant propres qu'auxiliaires, à la reserve pourtant de celles qui sont à la solde du Roy Catholique dans l'Etat de Milan, sortiront en même temps à proportion de leur nombre, pour se retirer respectivement dans leurs Pays, au moyen de quoy l'accomplissement des offres faites à Son Altesse Royale estant assuré pour ce chef<sup>73</sup>.

Il peut se targuer d'avoir œuvré pour la paix dans une Europe où les combats perdurent ailleurs. C'est pour cela que le traité de Turin et ses suites sont souvent perçus par les historiens comme une étape préliminaire à la paix générale de Ryswick conclue en deux temps à l'automne 1697. Ainsi, vu de la cour de Turin, ce second revirement d'alliance ne peut être associé à l'idée de trahison. Au contraire, le duc a réussi son pari, loin d'être gagné à l'été 1696, et se félicite d'avoir en quelque sorte contribué au « repos presque universel de l'Europe » en ayant su rallier à temps le Roi-Soleil en qui il voit l'arbitre du congrès de Ryswick :

Monseigneur à atteint le comble de la gloire, elle à fait voir par les exploits de ses armes victorieuses que rien ne peut resister à la France, elle à ensuite établi le repos presque universel

---

<sup>68</sup> AAE, CP, Sardaigne, 95, *Lettre du duc à l'électeur de Brandebourg*, 7 juillet 1696, f° 72v.

<sup>69</sup> *Ibid.*, *Convention militaire avec la France*, Pignerol, 29 mai 1696, f° 18r.

<sup>70</sup> CARUTTI Domenico, *Il primo Re di casa Savoia, storia di Vittorio Amedeo II*, Torino, Carlo Clausen, 1897, p. 202.

<sup>71</sup> ASTo, Corte, MP, N. Francia, m. 17, fasc. 5, *Mémoire dans le cas où la neutralité en Italie soit refusée par les alliés et que la guerre doivent continuer*, 22 juillet 1696.

<sup>72</sup> AAE, CP, Sardaigne, 97 *Lettre de Tessé à Louis XIV*, Turin, 22 août 1696, f° 152r./153v.

<sup>73</sup> *Traité de suspension d'armes en Italie conclu à Vigevano le septième octobre 1696*, Paris, Frédéric Léonard, 1697, p. 4-5.

de l'Europe par la paix generale qu'elle vient de conclurre. J'en felicite Votre Majesté de toute l'etendue d'un cœur qui luy est parfaitement devoüé, et qui ne respire rien avec plus de passion que l'honneur de marquer à Votre Majesté par des preuves essentielles de son respectueux attachement que je feray jusqu'au dernier soupir de ma vie<sup>74</sup>.

### **Trahir pour survivre ? Victor-Amédée, théoricien de la « bascule » (1703)**

À l'automne 1703, Victor-Amédée II tient un tout autre discours qui justifie davantage la « bascule ». Le 5 octobre, soit deux jours après avoir déclaré la guerre à Louis XIV, il écrit au Pape pour avoir son soutien. Comme treize ans auparavant, il lui fait part d'une pression insoutenable et déplore l'invasion de la Savoie qui l'a définitivement convaincu d'adhérer à la Grande Alliance :

La violence, que la France vient d'user contre mes troupes, après qu'elles ont versé inutilement leur sang pour servir cette couronne, elle aura sans doute excité l'admiration, et la compassion dans l'âme justicier de Votre Sainteté. La France ne se contente pas d'avoir pratiqué contre la raison des gens, et la bonne foi, un traitement si scandaleux, et hostile à la Prince Allié et conjoint, et si bien mérité, il n'est pas normal d'envahir mes Etats pour exercer une totale oppression sur moi...<sup>75</sup>.

Il juge que son cousin le traite en vassal et non en allié, en l'obligeant à lui livrer certaines de ses forteresses et en allant jusqu'à désarmer ses propres troupes. Ce dernier acte est une violation grave de ses prérogatives.

Peu de temps après, dès la fin octobre<sup>76</sup>, il fait circuler parmi ses sujets un manifeste exposant les causes de sa rupture et par lequel il se présente en victime d'injustice et de l'oppression des Bourbons. Il fonde sa défense sur deux principaux arguments. Le premier consiste en une série d'accusation contre deux rois geôliers, ceux de France et d'Espagne, dont les ingérences dans les affaires de ses États sont devenues insupportables. Tel a été le cas lorsqu'ils font fortifier Casal et désarmer ses troupes<sup>77</sup>. Pire a sans doute été la prise de plusieurs

---

<sup>74</sup> ASTo, Corte, MP, N. Francia non inv., m. 5, *Lettre de Victor-Amédée II à Louis XIV, Turin, 23 novembre 1697*.

<sup>75</sup> « La violenza, che la francia uiene d'usare colle mie Truppe, doppo c'hanno sparso non inutilmente il loro sangue per seruizui di quella Corona, aura senza dubbio eccitato ammiratione, e compatimento nell'animo giustissimo di Vostra Santità. Non contenta la francia d'hauer praticato contro la ragione delle genti, e la bona fede, un trattamento si oltraggioso, et ostile à un Prencipe Collegato, e conjionto, e cosi benemerito, stà inprocinto d'inuadere li miei stati per tentare la total mia oppressione... » (ASTo, Corte, MP, N. Francia, m. 19, fasc. 8, *Lettre du duc au Pape, Torino, 5 octobre 1703*).

<sup>76</sup> Le 28 octobre, Pierre Bérulle, président du parlement de Grenoble, écrit que le duc « faict courir dans ses estat un manifeste contre le roy sur le desarmement de ses troupes et arrestement de ses officiers » (SHD, SHAT, A1 1702, *Lettre de Bérulle à Charmillart, Grenoble, 28 octobre 1703*, n° 202).

<sup>77</sup> AAE, CP, Sardaigne, 113, *Information publique des justes motifs qui ont obligé le duc à quitter le parti de la France pour entrer dans la Grande Alliance, fin 1703*, f° 372v.

de ses places fortes en Piémont sous prétexte de s'assurer de sa fidélité comme s'il était traité en simple vassal, pour ne pas dire en ennemi :

Ils demanderent avec beaucoup de hauteur les principales places de mon païs pour gage de ma fidelité, d'une manière qu'on n'eust pas pu me traiter pis, ny demander davantage d'un vassal et l'on me traita même comme un Enemy déclaré, déjà dans le tems que je m'acquittay de mon obligation envers Eux...<sup>78</sup>.

Par cette offense, il est un prince humilié dont le revirement d'alliances est une question de dignité. En outre, il les accuse de ne pas avoir tenu leurs promesses, ni d'avoir respecté les traités conclus – ceux de 1696 et de 1701 – et d'avoir sacrifié ses hommes en les plaçant à la tête des troupes franco-espagnoles en cas d'attaque<sup>79</sup>. Il se dit aussi victime du « testament imaginaire<sup>80</sup> » de Charles II qui contrarie ses rêves de Lombardie, tandis que la France rompt « injustement » les engagements pris par la paix de Ryswick<sup>81</sup>. Ainsi appelle-t-il ses sujets savoyards à désobéir, voire à se révolter contre l'occupant<sup>82</sup> et justifie-t-il son ralliement au parti impérial « plus convenable et nécessaire a [sa] souveraineté<sup>83</sup>. »

Le second argument, sans doute plus significatif, est une justification de la « bascule » si critiquée par ses détracteurs. En effet, il la définit comme une stratégie politique dictée par la nécessité, l'urgence et même la survie de son duché :

Je scay que le monde taxe sans fondement ma maison [le] désire fort changeante dans ses resolutions, sans examiner l'obligation et la nécessité, qui la portent a changer d'amis pour tenir en balance les plus grandes puissances de l'Europe, et prendre tantost un party, et tantost un autre, avec cette precaution pourtant, de n'estre point mangée par le Chien ny déchirée par le loup, et se comportant ainsy elle contraint de nécessité les plus grands princes de l'Europe a se tenir dans la balance par des sages corps d'Etat, et affermit par la son estime, et augmente son ancienne splendeur. Le soleil ne change-il pas aussy presque a tout moment de maisons de planettes ? [...] Ma maison dont l'heritage est scitué entre les païs de la France et de l'Espagne, comme dans la gorge de deux Couronnes, n'a[-t]-elle pas besoin aussy de se gouverner d'une manière tres fine pour n'estre point asujetie a la puissance de si forts amis, et d'ennemis si suspects ? Celuy qui ne se trouve pas dans un pareil peril, peut selon les aparences exterieures, regarder la chose, et en parler a son aise, mais non pas quand il a effectivement besoin de chercher le repos pour ainsy dire comme un butin, et dy subsister heureusement<sup>84</sup>.

---

<sup>78</sup> *Ibid.*, f° 374v.

<sup>79</sup> *Ibid.*, f° 373r./v.

<sup>80</sup> Par ce terme d'« imaginaire », il remet en question l'authenticité du testament que Charles II d'Espagne qui offusque aussi les puissances car il va à l'encontre des traités de partage conclus depuis 1698. Sur le sujet, LEGRELLE Arsène, *La diplomatie française et la succession d'Espagne*, 4 vol., Gand, Dullé-Plus, 1888-1892.

<sup>81</sup> AAE, CP, Sardaigne, 113, *Information publique...*, *op. cit.*, f° 371v./372r.

<sup>82</sup> SHD, SHAT, A1 1690, *Lettre au cardinal Le Camus, Chambéry, 8 octobre 1703*, n° 14.

<sup>83</sup> AAE, CP, Sardaigne, 113, *Information publique...*, *op. cit.*, f° 374r.

<sup>84</sup> *Ibid.*, f° 370v./371v.

Ce passage, particulièrement riche, en dit long sur la vision que Victor-Amédée II a de la position névralgique qu'occupe son duché sur l'échiquier continental. Il invoque la nécessité de « changer d'amis pour porter en balance les grandes puissances de l'Europe [... afin] de n'estre point mangé par le Chien ny déchiré par le loup », deux animaux rivaux et dangereux incarnant ses voisins qui le prennent à la « gorge ». Il est l'un des premiers à théoriser la « bascule » comme une politique de survie pour éviter de se faire absorber par deux puissances à l'appétit insatiable qui le contraignent à maintenir un état d'équilibre malgré elles. À noter que la préface de la réédition de 1725 du *Theatrum Sabaudiae*, atlas faisant entre autres la vitrine des territoires piémonto-savoyards, reprend à son tour la nécessité pour un prince de second rang d'avoir recours à « tous les ressorts de la politique la plus adroite pour ne pas devenir la proie du Vainqueur<sup>85</sup>. » De même, la prétendue trahison constitue, après mûres réflexions, la seule arme politique à laquelle pourrait avoir recours un prince d'entre-deux sans défense tel que le duc de Savoie : « Peut-on après avoir souffert tant d'injustices apeler le changement d'un party, une action inconstante c'est plutost une conduite sage et bien considerée, par laquelle l'on va du mal au bien<sup>86</sup>. »

La « bascule » serait donc une stratégie défensive, non une réaction dictée par la fourberie, résultant de l'interaction entre les ducs qui s'efforcent de survivre et leurs voisins incapables de s'imposer dans l'arc alpin en raison d'ambitions contraires. C'est d'ailleurs ce qui se produit jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : le Piémont-Savoie subsiste puis se renforce car ni la France, ni les Habsbourg ne parviennent à s'imposer dans la région.

Sans se focaliser uniquement sur les raisons qui l'ont amené à basculer de camp, Victor-Amédée II a sagement pensé et ardemment défendu ses prétendues trahisons comme des actes souverains indispensables d'abord à son affirmation en tant qu'acteur de la géopolitique européenne puis à la paix en Europe à l'issue de la guerre de la Ligue d'Augsbourg et enfin à la survie de ses États. Par conséquent, les arguments évoluent, s'étoffent et se construisent peu à peu ; la « bascule » gagne en maturité d'une guerre à l'autre. En face, c'est une toute autre interprétation qui se dégage.

---

<sup>85</sup> *Nouveau theatre du Piemont et de la Savoye, ou description exacte de leurs Villes, Palais, Eglises & principaux Edifices etc*, [1682], vol. 1, La Haye, Rutgert Christophe Alberts, 1725, préface.

<sup>86</sup> AAE, CP, Sardaigne, 113, *Information publique des justes motifs...*, *op. cit.*, f° 374v.

## Le traître, un infâme politique condamné et sanctionné ?

Si les revirements d'alliances ne justifient pas à première vue l'idée d'une trahison, ils sont ressentis comme tels par les puissances victimes. Comment réagissent-elles face au traître ? Quelle(s) image(s) de celui-ci véhiculent-elles ? C'est à ces questions qu'il convient ici de répondre.

### Un vif ressenti en France

Quelques mois avant la rupture de juin 1690, la rumeur d'une trahison se répand à la cour de Versailles habituée aux virevoltes du voisin savoyard dont les intrigues n'étonnent plus. Dès novembre 1689, Louis XIV prend ses précautions pour ne pas être trahi en ordonnant à Rébénac d' « observer les démarches de ce prince qui paroissoit avoir du penchant a prendre des liaisons avec la maison d'Autriche<sup>87</sup> », ainsi que « d'empescher autant qu'il pourroit que l'on ne receut a Turin de ministre d'Espagne<sup>88</sup>. » Encore à la veille de la rupture, il écrit à son cousin qu'il soupçonne de vouloir le trahir prochainement et dont l'audace, ou plutôt l'incertitude, l'a contraint à faire marcher ses hommes sur le duché :

Mon frere [...] je veux bien vous assurer par cette lettre que j'ay eu un desplaisir sensible d'estre obligé de prendre le party de faire entrer mes troupes dans vos Estats, et que lorsque je n'auray plus lieu de doubter de vostre zele pour mes interest, et de cette affection constante pour ma Couronne dont la plus grande partie de vos predecesseur ont toujours donné des preuves essentielles, je vous rendray mon amitié avec joye, et feray pour vos avantages ce que l'estroite parentée qui est entre nous vous doibt donner lieu d'attendre<sup>89</sup>.

La volte-face de 1690 fait vite l'objet d'une critique sévère<sup>90</sup>. Au-delà de son affection paternelle, le roi a « voul[u] bien tendre encores la main a ce prince pour le sortir de l'abisme ou il se jette<sup>91</sup> » tant il a multiplié les propositions pour le garder dans le rang. Il décrit à plusieurs reprises la « mauvaise intention<sup>92</sup> » de son cousin qui, selon son manifeste du 6 juillet, devient donc un obstacle à la paix :

---

<sup>87</sup> AAE, CP, Sardaigne, 93, *Mémoire des affaires durant l'ambassade de Rébénac, Turin, juin 1690*, f° 110v.

<sup>88</sup> *Ibid.*, f° 110v./111r.

<sup>89</sup> SHD, SHAT, A1 1006, *Lettre de Louis XIV à Victor-Amédée II, Versailles, 24 mai 1690*, n° 95.

<sup>90</sup> Pour une analyse plus fournie du discours de la France au lendemain de la trahison de 1690, RUELLE Alexandre, « Le bon roi et le méchant duc ? ... », *op. cit.*, p. 9-15.

<sup>91</sup> SHD, SHAT, A1 1006 *Lettre de Louvois à Catinat, Versailles, 12 juin 1690*, n° 120.

<sup>92</sup> AAE, CP, Sardaigne, 93, *Manifeste contre le duc, juin 1690*, f° 151v.

Il n'y a personne à présent qui puisse douter des mauvais desseins que Monsieur le Duc de Savoye a formez depuis quelque temps avec les Ennemis de la France, tant pour oster au Roy les moyens de secourir les Places que Sa Majesté possède en Italie, & qui sont seules capables d'empêcher que la Maison d'Autriche ne s'empare de toute cette grande partie de l'Europe que exciter des troubles dans le Dauphiné, que pour, qui a toujours fait le principal objet de son ambition<sup>93</sup>.

Le terme « mauvais » revient de façon récurrente pour désigner un duc infidèle qui échange avec le roi d'Angleterre et contre qui il a fallu avoir recours à la force. Il est aussi employé par le marquis de Louvois regrettant « que monsieur de Savoye a en luy la principale partie de son mauvais conseil, c'est-à-dire qu'il suit sa mauvaise inclination, et son aversion pour la France dans le party qu'il a pris<sup>94</sup>. » Dans ses mémoires, Catinat le dépeint « sous les couleurs de la trahison, de la mauvaise foi et de la perfidie<sup>95</sup>. » Le terme de « trahison » est cette fois lâché ! Le général précise que « le duc, tantôt allié de la France, tantôt son ennemi déclaré, lui fut, pour ainsi dire, toujours opposé, soit en lui faisant la guerre ouvertement, soit en la trahissant<sup>96</sup>. » Louis XIV serait donc voué à être constamment trompé par ce prince aux ambitions incertaines.

La cour de Versailles demeure méfiante au long de la guerre. À l'hiver 1691, des négociations sont envisagées – la restitution de la Savoie est avancée – avec le duc qui serait favorable à une « reconciliation qu'il desiroit sincèrement » tout autant qu'il est « plein de finesse, de dissimulation et d'artifice<sup>97</sup>. » L'année suivante, un mémoire pointe une « adresse incomparable à cacher ses desseins<sup>98</sup>. » De même, à partir de 1693, les pourparlers secrets piétinent pendant trois ans en raison d'une forte défiance vis-à-vis de Victor-Amédée II qu'un autre mémoire qualifie d'« indomptable<sup>99</sup>. » Et les suspicions subsistent lorsque l'entente franco-piémontaise est au beau fixe ! Dans ses instructions à Raimond-Balthazar Phéliepeux, ambassadeur à Turin de 1700 à 1704, Louis XIV dépeint son cousin comme :

défiant, persuadé qu'il pénètre les pensée les plus secrètes de ceux qui lui parlent, attentif à ne pas laisser découvrir les siennes, et croyant les déguiser par des expressions souvent très éloignées de

---

<sup>93</sup> BnF, Clairambault, 285, *Manifeste du roi contre le duc, Paris, 6 juillet 1690*, f° 93r. Pour une autre version : BnF, Ms. Fr., 20133, f° 54r./55v.

<sup>94</sup> SHD, SHAT, A1 1006, *Lettre de Louvois à Catinat, Versailles, 12 juin 1690*, n° 120.

<sup>95</sup> SAINT GERVAIS Bernard le Bouyer de (éd.), *Mémoires et correspondance du maréchal de Catinat*, vol. 1, Paris, Jeune homme-Crémière, 1819, p. 22.

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>97</sup> SHD, SHAT, A1 1079, *Mémoire sur une négociation pendant l'hiver 1690-1691 avec le duc*, non folioté. Un peu plus loin, on redoute « l'esprit artificieux du Duc de Savoye » capable de s'engager dans une « fausse négociation » (*Id.*).

<sup>98</sup> BnF, Ms. Fr., 14666, *Relation de la Cour de Savoye, 15 juillet 1692*, f° 2v.

<sup>99</sup> AAE, CP, Sardaigne, 94, *Réflexions sur la rupture de Savoie, [1694]*, p. 4.

ses véritables sentiments. Mais son caractère est tellement connu dans toutes les cours que, quelque désir qu'il ait de négocier, il trouve de tous côtés une défiance égale sur toutes les paroles qu'il pourroit donner<sup>100</sup>.

Il va jusqu'à se persuader que Victor-Amédée II souhaite évincer son petit-fils du trône espagnol pour y installer son jeune fils<sup>101</sup>, ce qui constituerait une trahison familiale puisque, rappelons-le, Philippe V est tout de même son gendre ! En retour, Phéliepeaux préconise de surveiller un prince dont il redoute une nouvelle défection peu avant la rupture de l'automne 1703. Il juge sévèrement « la politique de Monsieur le Duc de Savoye [qui] a toujours esté d'avoir plusieurs moyens d'aller a fins differentes<sup>102</sup> » et qui « est sans nulle comparaison le plus a craindre puis que du costé de ses Etats vostre Royaume est ouvert<sup>103</sup>. » La méfiance est similaire chez les militaires. Michel Chamillart, ministre de la guerre, justifie le désarmement des troupes savoyardes et l'envoi d'une armée en Piémont afin de dissuader le duc de conclure un traité avec l'Empereur et ainsi se prémunir contre toute trahison :

Vous avés sans douté été informé des ordres que le Roy avoit donnés a Monsieur le Duc de Vendosme d'arrester les Troupes de Monsieur le Duc de Savoye et apres s'en Etre assuré de faire marcher un Corps considerable en Piedmont pour obliger par la force ce prince a donner des places de sureté et diminuer considerablement le nombre de Troupes qu'il a dont il n'a pas besoin pour la conservation de ses Etats, Sa Majesté a receu des avis de tant de differens endroits que Monsieur de Savoye nonobstant le Traité et les engagements qu'il avoit avec Elle Ecoutoit des propositions de l'Empereur et qu'il ne cherchoit qu'une occasion pour luy rendre son alliance utile, qu'elle s'est trouvée dans la nécessité de le prevenir pour eviter les inconveniens qui auroient pu en arriver [...] il faut Esperer que la resolution que le Roy aprise deconcertera entierelement les projets des Ennemis...<sup>104</sup>

Pire, la décision de Victor-Amédée II de charger le marquis de Sales de lever des milices en Savoie est perçue comme une déclaration de guerre<sup>105</sup>. Ainsi conclut-il être « bien persuad[é] des subtilités de Monsieur de Savoye pour allonger et profiter s'il le peut du tems des

---

<sup>100</sup> « Instructions au maréchal Phéliepeaux, Versailles, 18 mai 1700 », in BEUCAIRE Horric de, *Instructions données aux ambassadeurs de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, vol. 14, t. 1, Paris, Félix Alcan, 1898, p. 210-218, p. 211. Un peu plus loin, il écrit : « Un prince tel qu'on vient de dépeindre le duc de Savoie, qui ne prend conseil que de lui-même, qui ne confie ses projets pour l'exécution qu'à un seul ministre, qui n'a présentement ni alliance certaine, ni d'autre principe dans sa conduite, que le désir de s'agrandir, une réserve et une défiance continuelles dans ses discours, n'est pas facile à pénétrer » (*Ibid.*, p. 218-229, p. 223).

<sup>101</sup> « Il ne croit pas moins que de pouvoir élever ce jeune Prince [son fils] à la monarchie d'Espagne, à laquelle il est appelé, au défaut des enfants de l'empereur ; et, par conséquent, le droit de Monseigneur et des Princes de France est incontestablement antérieur à celui du duc de Savoie » (*Ibid.*, p. 221).

<sup>102</sup> AAE, CP, Sardaigne, 112, *Lettre de Phéliepeaux au roi, Turin, 19 juillet 1703*, f° 161v./162r. Il ajoute que « quand il employe peut estre ces deux hommes du costé de l'Empereur il employera Gubernatis et Latour de celuy de Vostre Majesté, ces quatre Ministres ignoreront entre eux ce qui se fera pour les partis opposés ».

<sup>103</sup> *Ibid.*, *Lettre de Phéliepeaux au roi, Turin, 21 août 1703*, f°233v./234r.

<sup>104</sup> SHD, SHAT, A1 1690, *Lettre de Chamillart à Bouchu, Fontainebleau, 5 octobre 1703*, n° 10.

<sup>105</sup> *Id.*

negociations<sup>106</sup>. » Le double jeu ducal est encore une fois sous le feu des projecteurs. Pierre de Bérulle, président au parlement de Grenoble, rapporte que le duc fait arrêter des Français vivant à Turin dont l'un des valets de Phéliepeaux « s'est sauvé par les montagnes de Savoye avec un marchand de Lyon<sup>107</sup>. » Il est sans doute plus virulent à ce sujet tant on retrouve à travers sa plume un discours similaire à celui tenu en 1690 :

La trahison et la perfidie de monsieur le duc de Savoye qui contre la bonne foy d'un traité [militaire de 1701] qu'il a faict et signé avec le roy lequel subsiste encore quoyqu'il publie qu'il est finy, ne laisse pas d'en signer un autre avec les ennemis de la france, car ce n'est que par ses discours et ses suppositions qu'il a engagé ses sujets de prendre les armes pour se vanger de l'afront qu'il dit que le roy vient de luy faire et a ses suiets : le prier qui est tres sage m'a dit qu'il croit que sa Majesté ne devoit pas negliger cet advis que si le public et les peuples de Savoye estoient infectés de la trahison et de la perfidie de leur prince, ils en auroient horreur<sup>108</sup>.

En résumé, les termes « trahison » et « perfidie » constituent l'un des fils rouges des discours français qui, de 1690 à 1703, amènent à penser que le prétendu félon demeure un politique suspect et déprécié en toute circonstance.

### **Côté coalisés : du discours à l'exclusion diplomatique**

Les puissances maritimes et les Habsbourg sont tout aussi critiques. Le prince Eugène lui-même, pourtant l'un des artisans du traité d'alliance du 4 juin 1690, se montre embarrassé envers son cousin qu'il qualifie volontiers d'« avare, ambitieux, faux, rancunier, craignant et détestant Louis XIV, n'aimant pas Léopold, mais ne lui en voulant pas personnellement, toujours prêt à les trahir tous les deux<sup>109</sup>. » Il déplore une duplicité conditionnée par la position d'entre-deux du duché puisque, selon lui, « la géographie empêche [les ducs] d'être des honnêtes gens<sup>110</sup>. » Stéphane Gal et Laurent Perrillat ont d'ailleurs souligné le rapport étroit que la dynastie entretient avec ses montagnes dont les versants sont assimilés à deux mondes rivaux, la France et l'Empire<sup>111</sup>. D'une certaine manière, elle serait prisonnière d'un environnement montagnard qui la contraint à avoir recours à la « bascule », donc forge son image de redoutable stratège et de prince bicéphale expert dans la trahison. Les *Mémoires* d'Eugène, publiés à titre posthume,

---

<sup>106</sup> *Ibid.*, Lettre de Chamillart à Tessé, Marly, 5 novembre 1703, n° 166.

<sup>107</sup> *Ibid.*, A1 1702, Lettre de Bérulle à Chamillart, Grenoble, 9 octobre 1703, n° 169.

<sup>108</sup> *Ibid.*, A1 1702, Lettre de Bérulle à Chamillart, Grenoble, 28 octobre 1703, n° 202.

<sup>109</sup> LIGNE Charles-Joseph de (éd.), *op. cit.*, p. 13.

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>111</sup> GAL Stéphane, PERRILLAT Laurent, « Introduction », in GAL Stéphane, PERRILLAT Laurent (dir.), *La Maison de Savoie et les Alpes : emprise, innovation, identification (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Chambéry, Université Savoie Mont Blanc, 2015, p. 7-12, p. 8.

sont riches en anecdotes témoignant d'une impossible entente entre les cousins. Par exemple, en 1691, après avoir surpris une entremise entre un émissaire français et le duc, ce dernier tente de se justifier sans vraiment parvenir à convaincre : « Je vous avoue, me dit le duc tout déconcerté, que je traite un peu par lui avec Catinat ; mais c'est pour le mieux tromper<sup>112</sup>. » Il n'est pas dupe des négociations secrètes que la cour de Turin maintient avec l'ennemi. Pire, une série de désaccords éclate à propos de la conduite des campagnes impériales et piémontaises à mener dans les Alpes : Eugène souhaite se porter contre Casal jugée comme la forteresse française la plus redoutable en Italie, tandis que Victor-Amédée II ne pense qu'à récupérer Pignerol en vertu des promesses faites par les coalisés<sup>113</sup>. Par conséquent, l'alliance de 1690 laisse un goût amer du côté des Impériaux tout autant qu'elle a pu décevoir à la cour turinoise. Il faut attendre que le duc soit de nouveau pris à la gorge en 1704-1705 – seule Turin échappe aux Bourbons – pour qu'il « redev[ienne] bon autrichien<sup>114</sup>. »

Les puissances maritimes, quant à elles, sont plus méfiantes. Guillaume III rechigne à s'allier à un prince qui ne lui inspire aucune confiance<sup>115</sup>. Il faut dire que les relations anglo-piémontaises ont été jusque-là quasi-inexistantes<sup>116</sup>. À l'été 1690, le duc envoie sans succès un ambassadeur à Londres pour convaincre de ses bonnes intentions<sup>117</sup>. Léopold I<sup>er</sup> doit alors intercéder en sa faveur auprès de la cour anglaise<sup>118</sup>. Cet appel est entendu à l'automne<sup>119</sup> mais

---

<sup>112</sup> LIGNE Charles-Joseph de (éd.), *op. cit.*, p. 17.

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. 19-23. Par exemple, en 1692, le duc souhaite attaquer Catinat dans les environs de Pignerol contrairement à Eugène (*Ibid.*, p. 19). En 1694, il aurait déclaré : « Mon cousin, vous ne pouvez pas encore m'échapper cette campagne-ci. Le siège de Casal sera garant de votre conduite » (*Ibid.*, p. 22). Autre exemple, concernant l'année 1695, il raconte : « Casal enfin capitula ; je voulus faire assiéger Pignerol : tous les jours nouveaux prétextes pour s'y opposer, en faisant semblant d'y consentir. Nous primes nos quartiers d'hiver. Quelle triste campagne ! » (*Ibid.*, p. 23).

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 55.

<sup>115</sup> Les Alliés se seraient toutefois réjouis du changement d'alliance selon CHEVALIER Nicolas, *Histoire de Guillaume III. Roy d'Angleterre, d'Ecosse, de France, et d'Irlande, prince d'Orange...*, Amsterdam, 1692, p. 129.

<sup>116</sup> Les relations entre les deux États avant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle n'occupent qu'une dizaine de pages de l'ouvrage de SCLOPIS Federigo, *op. cit.*, p. 6-17. De même, les synthèses récentes confirment que ces relations naissent réellement qu'à partir des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles : GENTA Enrico, *Principi e regole internazionali tra forza e costume : le relazioni anglo-sabaude nella prima metà del Settecento*, Naples, Jovene, 2004 ; PENNINI Andrea, « All'origine di un'antica amicizia. Le relazioni anglo-sabaude tra XVII e XVIII secolo », in MELANO Giancarlo, MOLA DI NOMAGLIO Gustavo (dir.), *Utrecht 1713. I trattati che aprirono le porte d'Italia ai Savoia*, Torino, Centro Studi Piemontesi, 2014, p. 281-290.

<sup>117</sup> ASTo, Corte, MP, Inghilterra, m. 2, fasc. 1, *Istruzione per il uinistro che dovea spedirsi in Inghilterra, agosto 1690*. Pourtant, à l'hiver, Guillaume a sans double été ouvert à la négociation. Du moins, Rébénac rapporte que le duc serait en pleine négociation avec un Anglais dépêché à Turin (AAE, CP, Sardaigne, 92, *Lettre de Rébénac à Louis XIV, Turin, 5 février 1690*, f<sup>o</sup> 22v.).

<sup>118</sup> ASTo, Corte, MP, N. Austria, m. 4, fasc. 31, *Lettera dell'Imperatore Leopoldo al Rè d'Inghilterra, ed alli Ollandesi, Viena, 9 agosto 1690*. Il prône notamment la nécessité de verser au duc des subsides.

<sup>119</sup> *Ibid.*, N. Inghilterra, m. 2, fasc. 3-4, *Traité de Ligue entre Victor-Amédée II, le roi d'Angleterre et les Provinces-Unies, 20 octobre 1690* [en latin].

le roi demeure perplexe, entre autres en raison de la querelle concernant les Vaudois<sup>120</sup>. Pour cause, en juin 1690, ces derniers sont libérés de prison et le duc leur assure un retour dans leurs vallées en toute sécurité<sup>121</sup> mais la situation reste conflictuelle avec Londres et La Haye<sup>122</sup> jusqu'en 1694, date à laquelle il accède à leurs instances en accordant un édit de tolérance<sup>123</sup>. De même, Guillaume III le soupçonne d'être de connivence avec la France. C'est ce que laisse supposer l'indifférence de Victor-Amédée II quant à son projet d'invasion Sud-Est français<sup>124</sup>.

Ceci explique pourquoi, lors de la trahison de 1696, les critiques sont sans doute plus sévères que celles formulées par les Français. Les coalisés sont outrés de la versatilité du duc<sup>125</sup>. Un diplomate espagnol aurait affirmé que le traité de Turin n'a été conclu que « dans la seule fin de le faire voir à quelqu'un<sup>126</sup>. » Un mémoire anonyme imprimé à Aix-la-Chapelle, donc en terre d'Empire, expose un point de vue plus tranchant en faisant tomber le « masque<sup>127</sup> » de Victor-Amédée II, ainsi qu'en mettant à nu sa « dissimulation<sup>128</sup> », sa « lâcheté<sup>129</sup> » ou encore sa « perfidie<sup>130</sup>. » De façon générale, il accuse la cour turinoise d'être la plus sournoise du continent, entre autres parce qu'elle ne se serait pas suffisamment investie dans la guerre et n'aurait pas respecté les engagements pris lors des traités de juin-octobre 1690. Elle se serait

---

<sup>120</sup> À la suite des « Pâques vaudoises » de 1655, Londres s'est déjà placée en protectrice de ces communautés protestantes par l'envoi d'un ambassadeur chargé de faire cesser les répressions et d'obtenir l'autorisation du retour des exilés.

<sup>121</sup> AAE, CP, Sardaigne, 93, *Passeport du duc de Savoie en faveur des Vaudois, Turin, 4 juin 1690*, f° 107r.

<sup>122</sup> En référence au « Great Game » anglo-russe en Asie centrale au XIX<sup>e</sup> siècle, Giovanni Cerino-Badone a analysé la crise vaudoise comme un « petit Grand Jeu » cristallisant les rivalités entre la France, le Piémont-Savoie et les puissances maritimes : CERINO-BADONE Giovanni, « Il piccolo grande gioco : i valdesi alla Basiglia », in BERTHIER-FOGLAR Susanne, BERTRANDY François (dir.), *La montagne : pouvoirs et conflits de l'Antiquité au XXI<sup>e</sup> siècle*, Chambéry, Université de Savoie, 2011, p. 145-172.

<sup>123</sup> Cet édit est mal reçu par le Pape – il aurait menacé le duc d'excommunication – et la France qui y voit une manœuvre politique de la Ligue qui aurait forcé le duc à le prendre (BnF, Ms. Fr., 20133 *Requête du procureur général du sénat de Turin concernant le décret pris par le Pape à l'encontre du duc, août 1694*, f° 50v. et *Lettre de Tessé au duc de Noaille, Pignerol, 8 septembre 1694*, f° 47r.).

<sup>124</sup> SYMCOX Geoffrey, *op. cit.*, p. 137 et 142.

<sup>125</sup> CARUTTI Domenico, *op. cit.*, p. 203-204.

<sup>126</sup> SCLOPIS Federigo, *op. cit.*, p. 21.

<sup>127</sup> *Mémoires de Monsieur D. F. L., touchant ce qui s'est passé en Italie entre Victor-Amédée II, duc de Savoie, et le roi Très Chrétien ; avec le détail de la conduite que Son Altesse Royale a tenue à l'égard des alliés durant le cours de cette guerre, et les particularités du traité qu'elle vient de conclure avec la France, Aix-la-Chapelle, Steenhuysen, 1697*, p. 2. VA « a levé tout d'un coup le masque & abandonné un parti qu'a tout sacrifié pour la soutenir ».

<sup>128</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>130</sup> *Id.* Toutefois, une nuance est apportée à diverses reprises : c'est d'abord la droiture des conseillers du duc qui est remise en question, le duc serait mal conseillé et son entourage, notamment l'influence pro-française de sa mère, l'aurait induit en erreur (*Ibid.*, p. 2, 5-6 et 11).

laissée acheter par la France<sup>131</sup> et, pire, elle aurait été un espion à la solde de l'ennemi dans le but de saboter les opérations coalisées du côté des Alpes. Par exemple, à l'été 1692, alors que les forts d'Embrun et de Gap sont tombés, l'arrêt du raid piémontais en Haut-Dauphiné devant Briançon surprend la ligue d'Augsbourg qui y voit la preuve que l'armée ducal agit de concert avec le général de Catinat en menant des campagnes factices<sup>132</sup>. En réalité, cette expédition punitive n'a pu aboutir car, pris par une forte fatigue, Victor-Amédée II a été contraint de rebrousser chemin<sup>133</sup>. Il n'empêche qu'aux yeux des confédérés un transfuge aurait précédé le revirement diplomatique de 1696 ; comme la « bascule », le champ de bataille est propice à la trahison. Cette dernière est d'autant plus vivement ressentie par l'Empereur que les troupes piémontaises pénètrent dans le Milanais en septembre 1696<sup>134</sup>, soit un mois avant l'arrêt des combats en Italie.

La sanction des coalisés se fait sentir l'année suivante. Elle est de nature diplomatique quand celle de la France est dictée par des raisons militaires, à savoir l'occupation de Nice et de la Savoie. En effet, de mai à octobre 1697, les puissances refusent de négocier avec Victor-Amédée II au congrès de Ryswick : la présence de deux observateurs piémontais, les comtes de la Tour et Frichignono, est tout juste tolérée puisqu'ils ne se voient pas reconnaître le statut de plénipotentiaires<sup>135</sup>, donc ne peuvent prendre part aux discussions. Le présumé traître est pris au piège des contrecoups de sa « bascule » qui, cette fois-ci, suscite une profonde rancœur. Certes, il remplit son principal objectif, à savoir la confirmation de la restitution de Pignerol<sup>136</sup>, puisque les clauses de Turin sont entérinées par l'article 16 du traité du 20 septembre au nom de la « tranquillité publique<sup>137</sup>. » Les puissances veulent le sanctionner. C'est en ce sens que peut être interprété l'article 56 du traité du 30 octobre par lequel Léopold I<sup>er</sup> obtient de Louis XIV la reconnaissance de la République de Genève dont l'indépendance et les liens avec l'Empire sont

---

<sup>131</sup> *Mémoires de Monsieur D. F. L., op. cit.*, p. 87.

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 60 et 88.

<sup>133</sup> BEUCAIRE Horric de, *op. cit.*, p. 167. Le duc aurait mis six mois pour se rétablir de la petite vérole.

<sup>134</sup> BERENGER Jean, *op. cit.*, p. 247.

<sup>135</sup> Information confirmée par CARUTTI Domenico, *op. cit.*, p. 202.

<sup>136</sup> ASTO, Corte, MP, N. Francia, m. 17, fasc. 10, *Istruzione alla Torre e Frichignono spediti al congresso per la pace generale, 16 marzo 1697.*

<sup>137</sup> « Traité entre la France et les Provinces-Unies, Ryswick, 20 septembre 1697 », in VAST Henri, *Les grands traités du règne de Louis XIV*, vol. 2, Paris, Alphonse Picard et fils, 1898, p. 190-198, p. 196. Le terme de « tranquillité publique » est souvent employé dans les traités de l'époque pour évoquer le maintien ou la nécessité de rétablir la paix générale en Europe.

réaffirmés<sup>138</sup>. Or, la ville est revendiquée par Victor-Amédée II du fait de son passé savoyard<sup>139</sup>. Les coalisés ont réussi leur coup car, au lendemain du congrès, le marquis de Prié, ambassadeur piémontais à Vienne, présente un mémoire à l'Empereur dans le but de contester cet article portant préjudice aux droits de son maître<sup>140</sup>. Ce dernier se sort donc difficilement de l'impasse dans laquelle il s'est engouffré : il préserve sa souveraineté mais apparaît aux yeux de l'Europe comme l'un des grands perdants de la guerre, un prince félon tombé en disgrâce, écarté du processus de paix et dont les intérêts sont ignorés puisqu'aucune concession supplémentaire ne lui est faite.

Toutefois, l'analyse de plusieurs estampes françaises publiées en 1697-1698 pour célébrer le congrès de Ryswick<sup>141</sup> nuance l'ampleur de cette exclusion diplomatique. Certes, la plupart de ces iconographies stipule que l'acte final du 30 octobre a été signé entre d'une part la France et d'autre part l'Angleterre, les Provinces-Unies, l'Espagne et l'Empire, oubliant ainsi le rôle central du duc dans les préliminaires de la paix à l'été-automne 1696<sup>142</sup>. Or, certaines l'associent à la célébration de la paix. Sur la partie droite des *fins de la guerre*, figurent un blason avec la croix de Savoie et une iconographie représentant la cérémonie du mariage entre le duc de Bourgogne et l'infante Marie-Adélaïde, gage de la paix entre franco-savoyarde<sup>143</sup>. Cette union est mise à l'honneur par d'autres estampes<sup>144</sup>. Un almanach associe Victor-Amédée II au processus de paix : sur l'« olivier de la paix » sont accrochées six médailles représentant les principaux belligérants, ainsi que la maison de Savoie là encore identifiable par sa croix et, tout autour, parmi les puissances européennes, se trouve un Savoyard tenant la pioche qui a

---

<sup>138</sup> « Traité entre la France et l'Empereur, Ryswick, 30 octobre 1697 [en latin] », in *Ibid.*, p. 228-253, p. 252.

<sup>139</sup> C'est sans doute pour satisfaire cette revendication qu'en juin 1695, le Pape propose un projet de paix entre France et Savoie : la première restituerait au second Nice et la Savoie et l'aiderait à reconquérir le pays de Vaud et Genève (AAE, CP, Sardaigne, 94, *Progetto per la pace fra Francia e Savoia, giugno 1695*, non folioté).

<sup>140</sup> ASTo, Corte, MP, N. Francia, m. 17, fasc. 15, *Memoria del marchese sul pregiudizio che l'articolo 56 arreca al duca riguardo a Ginevra, fin 1697*.

<sup>141</sup> Certaines peuvent être consultées sur Gallica : [https://data.bnf.fr/fr/14438295/traites\\_de\\_ryswick\\_1697/](https://data.bnf.fr/fr/14438295/traites_de_ryswick_1697/).

<sup>142</sup> Se référer au cartouche des *fins de la guerre* [estampe], s. l., almanach pour l'année 1698 ou au titre de l'estampe suivante : *La Publication de la paix entre la France et l'Espagne, la Hollande et l'Angleterre* [estampe], Paris, 23 octobre 1697.

<sup>143</sup> *Les fins de la guerre, op. cit.*

<sup>144</sup> *La paix donnée à l'Europe par Louis-le-Grand après le traité conclu à Ryswick par les plénipotentiaires des Couronnes le 21 de septembre 1697. Et suivie des magnificences Royales faites pour le mariage de Monseigneur le Duc de Bourgogne, et de la Princesse Marine Adlaïde de Savoye* [estampe], s. l., s. d.

visiblement servi à planter l'arbre précédemment évoqué et affirmant : « Nous plantons la paix<sup>145</sup> » (illustration 05).



**Illustration 05.** Le Savoyard et l'olivier de la paix vus par Nicolas Larmessin (congrès de Ryswick, 1697)

Tout compte fait, la « bascule » est unilatéralement condamnée par la *Société des Princes* puisqu'elle a causé du tort tant à la France qu'aux coalisés dont les réactions ont été diverses : outre les occupations militaires et l'exclusion diplomatique à Ryswick, c'est par la

<sup>145</sup> LARMESSIN Nicolas de, *La paix de l'Europe dans le château de Ryswick par les plénipotentiaires des couronnes. Le 20. Septembre 1697* [estampe], De L'Armessin Sculp, 1698.

plume que la politique turinoise est souvent condamnée. Comparée aux virevoltes de 1690 et 1703, celle de 1696 retentit partout sur le continent, elle entache durablement la réputation d'un duc qui s'était efforcé de faire bonne impression auprès des cours princières<sup>146</sup>. Cela signifie-t-il pour autant l'échec de la « bascule » ? La repentance est-elle possible pour le traître ? Il faut pour cela apprécier les aboutissants de cette série de trahisons.

### **Un traître qui finit par se faire oublier et même pardonner ?**

En septembre 1706, une fois le siège de Turin levé par les Français, l'Italie du Nord se voit libérer de l'impérialisme louis-quatorzien par les troupes autrichiennes. Victor-Amédée II est alors un allié plus que jamais recherché par les souverains, notamment par Anne Stuart qui signe ses lettres « Votre affectionnée sœur<sup>147</sup> », le considère comme son *condottiere*, son « obligé<sup>148</sup> » selon Lucien Bély, en somme le fer de lance contre les desseins italiens de Louis XIV. Il tisse avec la reine une relation particulière. Certes, elle garde en mémoire la versatilité réfléchie d'un duc habitué à rester en pourparlers avec le camp adverse. D'ailleurs, les événements lui donnent raison puisque les diplomates turinois multiplient les échanges avec leurs homologues français à partir de 1709, date à laquelle les armées du roi semblent encore en mesure d'emporter la guerre. Mais Anne Stuart ne souhaite pas perdre son allié qu'elle reconsidère en lui offrant la possibilité de prendre part au congrès d'Utrecht (1712-1713)<sup>149</sup> où trois plénipotentiaires piémontais sont dépêchés avec son autorisation ! Si leur rôle dans les négociations reste secondaire, ils débattent<sup>150</sup> et traitent au côté du principal vainqueur, l'Angleterre. C'est un véritable privilège pour le duc traité comme les grandes puissances, d'autant que les autres princes de second rang qui se sont investis dans la guerre comme le duc

---

<sup>146</sup> « Quoiqu'il en soit ce Prince que toute l'Europe regardoit avec admiration, ayant levé le masque d'hypocrisie qui le couvroit, nous fait voir un portrait bien différent de celui que ses Ministres, plus Jesuites qu'Ambassadeurs, nous ont fait de ses véritables inclinations » (*Mémoires de Monsieur D. F. L., op. cit.*, p. 68).

<sup>147</sup> Avant 1713, la reine Anne est l'une des rares souveraines à s'adresser ainsi au duc et à le considérer comme « [s]on frère ». Voir par exemple : ASTo, Corte, MP, N. Austria, m. 7.2, *Lettre d'Anne Stuart à Victor-Amédée II, Saint-James, 8 janvier 1711*.

<sup>148</sup> BELY Lucien, « Les relations internationales en Europe à la fin des années 1720 », in *Lorsque la Corse s'est éveillée*, Ajaccio, Albiana, 2011, p. 35.

<sup>149</sup> Sur les traités d'Utrecht et leurs suites, se référer aux travaux de Lucien Bély, notamment *Les relations internationales en Europe (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) [1992]*, Paris, PUF, 2007, p. 415-447 ; *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, PUF, 2007, p. 465-555 ; avec HANOTIN Guillaume, POUMAREDE Géraud (dir.), *La diplomatie-monde : autour de la paix d'Utrecht. 1713*, Paris, A. Pedone, 2019.

<sup>150</sup> Par exemple, de janvier à mars 1713, les plénipotentiaires du duc se réunissent avec leurs homologues français sous les auspices des Anglais pour définir leur frontière du côté des Alpes.

de Bavière ou le roi du Portugal ne se voient pas ainsi considérés. C'est une belle revanche sur le congrès de Ryswick qui l'avait écarté du processus de paix quinze ans plus tôt ! Appuyée par Londres, cette présence diplomatique à Utrecht lui permet de conclure deux traités avantageux avec la France et l'Espagne : le premier agrandit ses États des Escartons italiens – Oulx, Pragelas et Château-Dauphin – selon les principes défendus par les plénipotentiaires piémontais, à savoir ceux des « eaux pendantes », des « sommités » et du « partage » des plaines situées sur la ligne de crête des Alpes qui matérialise désormais la frontière<sup>151</sup> ; le second lui apporte une satisfaction d'amour propre en lui offrant le royaume de Sicile au nom de l'« équilibre de l'Europe<sup>152</sup> » garanti par la reine Anne.

La « bascule » est loin d'être la folie que laissait sous-entendre le comté de Tessé au lendemain de la rupture de 1703. Elle est un pari certes risqué mais un pari réussi ! Si l'objectif premier est de se sortir d'une impasse politique, elle finit par porter ses fruits puisqu'elle permet au duc de s'affranchir de la France en regagnant l'indépendance dont étaient privés ses prédécesseurs et, plus significatif peut-être, de devenir roi en ceignant la couronne de Sicile<sup>153</sup>, l'une des plus anciennes et prestigieuses à l'époque. C'est un beau cadeau que lui offrent la France et l'Angleterre, deux anciennes victimes de la « bascule ». Bien que traitresse, celle qui se fait désormais appelée la royale maison de Savoie n'est plus une dynastie de second rang, elle s'élève dans la *Société des Princes* jusqu'à devenir l'égal des souverains qu'elle a défiés tour à tour. Elle sort donc renforcée de deux décennies de trahisons et compte désormais sur la scène internationale en tant que « puissance-équilibre », garde-fou de la *Pax hispanica* contre toute hégémonie dans la péninsule. Henri Menabrea résume parfaitement la situation : « On l'avait traité de fourbe et de traître à Vienne aussi bien qu'à Paris, mais en définitive il était à trente

---

<sup>151</sup> AAE, CP, Sardaigne, 117 *Traité de paix entre Louis XIV et Victor-Amédée II, Utrecht, 11 avril 1713*, f° 26r.

<sup>152</sup> ASTo, Corte, MP, N. Spagna, m. 7, fasc. 34, *Traité de paix entre Victor-Amédée II et Philippe V, Utrecht, 13 juillet 1713*. À noter que Louis XIV pensait confier la Sicile à l'un de ses fidèles alliés, Maximilien-Emmanuel de Bavière, mais la reine Anne finit par le convaincre de la céder à Victor-Amédée II jugé plus apte à la protéger des vues de l'Autriche qui domine la moitié de la péninsule italienne. Sur les négociations au sujet de l'île entre France et Angleterre à l'été 1712, se référer aux archives de l'ASTo, Corte, MP, N. Francia, m. 21-26.

<sup>153</sup> PERRILLAT Laurent (dir.), *Couronne royale*, Annecy, Académie salésienne, 2013. Pour une synthèse récente, *Ibid.*, « La paix d'Utrecht et les États de Savoie », in BELY Lucien, HANOTIN Guillaume, POUmarede Géraud (dir.), *op. cit.*, p. 275-280. Sur l'expérience savoyarde en Sicile, MERLIN Pierpaolo, « Le rêve sicilien. Nécessités politiques et illusions commerciales de la monarchie savoyarde au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Ibid.*, p. 477-494.

ans un des souverains les plus estimés d'Europe, et le seul qui comptât véritablement en Italie<sup>154</sup>. »

Ainsi, en 1713, le discours ducal ne finit-il pas par être entendu et même par être inconsciemment accepté par les anciennes puissances victimes ? Ne peut-on pas interpréter les intrigues du congrès d'Utrecht comme la rémission des actes innommables de Victor-Amédée II ? Après tout, les critiques semblent appartenir au passé, l'heure est à la paix et à la réconciliation dans une Europe qui a connu un état quasi-permanent de guerres pendant presque un demi-siècle. Ceci explique pourquoi les historiens ont parfois considéré la maison de Savoie comme l'un des principaux bénéficiaires des traités d'Utrecht<sup>155</sup>.

### **Conclusion – La « bascule », trahison en diplomatie ou stratégie d'État en temps de guerre ?**

La « bascule » ne se fonde pas forcément sur la volonté de trahir, elle est ressentie comme telle par les victimes qui y voient une forme de fourberie et est qualifiée ainsi dans les sources diplomatiques et militaires ici étudiées. Préparée dans un secret relatif, elle n'est en réalité une surprise pour personne tant les suspicions sont grandes. Ceci ne l'empêche pas d'être finalement admise – sans être entièrement pardonnée – par les puissances visiblement contraintes de faire table rase selon le déroulement des guerres et l'évolution du jeu des alliances, autrement dit selon les nécessités du moment. De même, ces trahisons politiques sont amères tant du côté de la France que des coalisés parce qu'elles revêtent une dimension familiale dans un sens restreint au lignage – Victor-Amédée II est un petit-fils de France – ou élargi à un groupe social plus vaste – la *Société des Princes* à laquelle appartient le duc comme tout autre souverain. Le félon est donc un proche, un parent.

À travers cette étude, le sentiment de trahison se justifie tant du point de vue de la victime présumée que de celle du prétendu renégat : ce qui peut apparaître inacceptable pour Louis XIV et les coalisés est un acte de souveraineté pour le duc et, de la même façon, les coups de force du Roi-Soleil comme l'absence de soutien de la Ligue d'Augsbourg semblent profondément injustes aux yeux de Victor-Amédée II. D'ailleurs, l'analyse des discours fait

---

<sup>154</sup> MENABREA Henri, *Histoire de la Savoie*, [1933], Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2009, p. 328.

<sup>155</sup> BOIS Jean-Pierre, *Les guerres en Europe (1494-1792)*, Paris, Belin, 1993, p. 128 ; BÉLY Lucien, « Behind the Stage: The Global Dimension of the Negotiation », in BRUIN Renger de, HAVEN Cornelis van der, JENSEN Lotte, ONNEKINK David (dir.), *Performances of Peace : Utrecht 1713*, Boston-Leiden, Brill, 2015, p. 40-52, p. 50-51.

émerger une image ambivalente et subjective du traître et de ses choix. La virevolte de 1696 est la plus emblématique : solution trouvée pour ne plus subir l'occupation, elle devient une erreur stratégique sous la plume des coalisés convaincus de la perfidie maladroite d'un prince constamment suspect. Le recours à la « bascule » figure parmi ses plus beaux coups politiques comme les plus critiqués. En outre, il sert les intérêts de son auteur à court terme tout autant qu'il le dessert dans une perspective plus lointaine et finit par se payer au prix fort. Il est prétexte à forger une réputation de traître qui lui colle à la peau et entache celle de ses successeurs. Près d'un siècle plus tard, Voltaire dresse encore le portrait d'un prince peu digne de confiance « qui prenait le plus tôt parti quand il s'agissait de rompre ses engagements pour ses intérêts<sup>156</sup> », celui d' « un Protée<sup>157</sup>, qui change continuellement de forme, et dont les seuls caprices pourraient, en peu de temps, épuiser tous les trésors de Saint-Marc<sup>158</sup>. » La postérité, au même titre que ses contemporains, lui reproche sa duplicité alors qu'il n'est pas le seul souverain blâmable. Il faut dire qu'elle a – volontairement ? – oublié la place centrale de l'espionnage militaire, pratique comparable à une forme de trahison, dans la diplomatie louis-quatorzienne<sup>159</sup>.

Un autre questionnement de fond s'est dégagé de cet article : la « bascule » peut-elle se résumer à une simple trahison ? Ne serait-elle pas plutôt une stratégie d'État réfléchie, souvent payante mais toujours coûteuse, pour permettre à un prince d'entre-deux de survivre dans l'immédiat et de s'affirmer à terme ? Cette arme de guerre serait tout à fait légitime et justifiable pour un petit « État-pivot » – son territoire est à peine plus grand qu'une région française et comprend moins d'un million et demi d'habitants – en quête d'indépendance et en proie aux ambitions d'un voisin menaçant du fait de ses ressources trop modestes. Elle serait aussi une réponse à la « non puissance » – ou l'impuissance – d'une dynastie de second rang qui n'est pas toujours en mesure de respecter certains accords passés et dont l'avenir incertain peut basculer à tout instant. Oublier ses engagements souscrits devient une nécessité en temps de guerre, pour ne pas dire un devoir lorsque la moitié de ses États est occupée, sa capitale menacée et qu'une

---

<sup>156</sup> AROUET François-Marie, dit Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV, Œuvres complètes*, vol. 14, Paris, Garnier, 1878, p. 176.

<sup>157</sup> Divinité marine mentionnée dans *l'Odyssée* capable de se métamorphoser, imitant et s'assimilant à tout ce qu'il voulait avec une certaine rapidité.

<sup>158</sup> SAINT GERVAIS Bernard le Bouyer de, *op. cit.*, p. 22. Il écrit juste avant : « il n'y a aucune sûreté à traiter avec ce Savoyard ».

<sup>159</sup> BELY Lucien, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1992 ; *Ibid.*, « Secret et espionnage militaire au temps de Louis XIV », in *Revue historique des armées – Louis XIV*, *op. cit.*, p. 34-45.

quelconque aide alliée semble compromise. Elle est aussi une option qui s'offre à un prince en mal d'existence pour se propulser sur la scène internationale dans le but de peser sur les affaires internationales et de se faire connaître de ses pairs, ce que Victor-Amédée II réussit en partie puisque s'il se hisse sous le feu des projecteurs et devient familier des gazettes européennes qui, toutefois, véhiculent une image « brouillée<sup>160</sup> » de sa maison, les informations étant souvent erronées à son sujet. À défaut d'être un chef de guerre comme son cousin Eugène, il existe grâce à ses talents diplomatiques qui lui permettent de se sortir d'impasses géopolitiques complexes et de jouer dans la cour des grands, d'autant qu'il restructure son administration des affaires étrangères au lendemain d'Utrecht<sup>161</sup>. S'il ne peut rivaliser avec Louis XIV, Léopold I<sup>er</sup> ou Guillaume III qui ont plus marqué leurs contemporains, au lendemain de sa mort, la *Gazette d'Amsterdam* reconnaît qu'il a acquis « la réputation d'un des plus grands princes de son temps<sup>162</sup>. »

Ce succès est d'autant plus net si on le compare à la politique d'autres princes d'entre-deux qui se sont essayés à la « bascule » sans parvenir à leurs fins. C'est le cas des ducs de Lorraine, notamment de Charles IV et de Léopold I<sup>er</sup> dont les voltes-faces ont conduit à maints exils et occupations de leur duché de 1633 à 1713<sup>163</sup>. L'impossible « bascule » lorraine s'explique sans doute par une situation géopolitique plus précaire dans l'entre Meuse-et-Rhin que du côté des Alpes<sup>164</sup> en raison de la politique d'expansion poursuivie sous Louis XIV : outre l'acquisition des Trois-Évêchés<sup>165</sup> (1648), de Clermont-en-Argonne, de Stenay, de Jametz (1659), de la route d'Alsace (1661) et de Longwy (1678), la France annexe de nombreux territoires voisins – Thionville (1659) au Nord, la Franche-Comté (1678) au Sud et l'Alsace (1648-1697) à l'Est – jusqu'à encercler les duchés lorrains dont la conquête devient

---

<sup>160</sup> Frédéric Meyer s'est intéressé à l'image de Victor-Amédée que les gazettes françaises, néerlandaises et italiennes ont véhiculé : « Victor-Amédée II (1666-1732) et la Maison de Savoie... », in PERRILLAT Laurent, *Couronne royale, op. cit.*, p. 167-184 ; *La Maison de Savoie..., op. cit.*, p. 90-103. De même, l'historien relativise la présence de la dynastie qui n'aurait été citée que onze fois dans la *Gazette d'Amsterdam* sur près de soixante-dix ans (*Ibid.*, p. 101).

<sup>161</sup> FRIGO Daniela, *Principe, ambasciatori e " Jus Gentium " : l'amministrazione della politica estera nel Piemonte del Settecento*. Rome, Bulzoni, 1991.

<sup>162</sup> *Gazette d'Amsterdam*, 21 novembre 1732 cité par MEYER Frédéric, « Victor-Amédée II (1666-1732) et la Maison de Savoie... », *op. cit.*, p. 174.

<sup>163</sup> Se référer notamment à FULAINE Jean-Charles, *Le Duc Charles IV de Lorraine et son armée*, Metz, Serpenoise, 1997 ; PERNOT François, « Le duc de Lorraine dans la recomposition géopolitique », in BELY Lucien, HANOTIN Guillaume, POUMAREDE Géraud (dir.), *op. cit.*, p. 329-342.

<sup>164</sup> Pour une comparaison Lorraine/Piémont-Savoie, RUELLE Alexandre, « (Dé)construire un État dans un territoire d'entre-deux. Le Piémont-Savoie et la Lorraine à l'époque moderne », in *Cahiers Tocqueville des Jeunes Chercheurs*, n° 3/1, 2021, p. 16-59.

<sup>165</sup> Il s'agit des évêchés de Metz, Toul et Verdun occupés par l'armée française depuis 1552.

une priorité pour assurer la continuité territoriale du royaume. Au contraire, l'accès aux cols alpins, essentiel au commerce entre France et Italie, est verrouillé par de redoutables places fortes – toutes situées sur le versant italien après le démantèlement de Montmélian, dernier verrou savoyard, en 1706 – derrière lesquelles le duc peut se protéger en cas de guerre<sup>166</sup>. Si la Savoie devient une terre indéfendable – du moins, la dynastie ne voit plus d'intérêt à y pour repousser l'ennemi – en cas d'invasion, le Piémont échappe à l'étreinte française jusqu'à la campagne d'Italie de 1796.

L'hypothèse de la « bascule » comme stratégie d'État d'entre-deux mériterait d'être développée à l'avenir. La rivalité entre Louis XIV et les coalisés n'en reste pas moins au cœur de l'affirmation de Victor-Amédée II qui, alternant les revirements diplomatiques comme aucun de ses ancêtres, parvient à la tête d'un royaume capable de prendre part aux guerres européennes. La période 1690-1713 marque ainsi l'âge d'or d'une politique originale et à double tranchant qui a conditionné l'ascension exceptionnelle d'une dynastie traîtresse fondant un siècle et demi plus tard le royaume d'Italie.

---

<sup>166</sup> Sur le sujet, BIANCHI Paola, « L'arc alpin comme espace militaire. Savoirs et pratiques dans l'États de Savoie au XVIII<sup>e</sup> siècle », in GAL Stéphane, PERRILLAT Laurent (dir.), *op. cit.*, p. 195-210.

## Références

### Archives

AAE, CP, Sardaigne, 92-97, 112-113.  
AAE, MD, Sardaigne, 7.  
ASTo, MP, N. Austria, 4, 6, 7.2.  
ASTo, Corte, MP, N. Francia, 5 (non inv.), 15, 17.  
ASTo, Corte, MP, N. Inghilterra, 2-3.  
ASTo, Corte, MP, N. Spagna 1 (prima add.), 6.  
BnF, Clairambault, 285.  
BnF, Ms. Fr., 14666, 20133.  
SHD, SHAT, A1 1002, 1006, 1079, 1690, 1702.

### Sources (imprimées)

AROUET François-Marie, dit Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV, Œuvres complètes*, vol. 14, Paris, Garnier, 1878.

BEUCAIRE Horric de, *Instructions données aux ambassadeurs de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, vol. 14, t. 1, Paris, Félix Alcan, 1898.

CHEVALIER Nicolas, *Histoire de Guillaume III. Roy d'Angleterre, d'Ecosse, de France, et d'Irlande, prince d'Orange...*, Amsterdam, 1692.

*La Publication de la paix entre la France et l'Espagne, la Hollande et l'Angleterre* [estampe], Paris, 23 octobre 1697.

*La paix donnée à l'Europe par Louis-le-Grand après le traité conclu à Ryswick par les plénipotentiaires des Couronnes le 21 de septembre 1697. Et suivie des magnificences Royales faites pour le mariage de Monseigneur le Duc de Bourgogne, et de la Princesse Marine Adlaide de Savoye* [estampe], s. l., s. d.

*Les fins de la guerre* [estampe], almanach pour l'année 1698.

LIGNE Charles-Joseph de (éd.), *Mémoires du prince Eugène de Savoie écrits par lui-même*, Londres, L. Deconchy, 1811.

LARMESSIN Nicolas de, *La paix de l'Europe dans le château de Ryswich par les plénipotentiaires des couronnes. Le 20. Septembre 1697* [estampe], De L'Armessin Sculp, 1698.

MANNO Antonio, « Un mémoire autographe de Victor-Amédée II », in *Revue Internationale*, n° 4, 1883.

*Mémoires de Monsieur D. F. L., touchant ce qui s'est passé en Italie entre Victor-Amédée II, duc de Savoie, et le roi Très Chrétien ; avec le détail de la conduite que Son Altesse Royale a tenue à l'égard des alliés durant le cours de cette guerre, et les particularités du traité qu'elle vient de conclure avec la France, Aix-la-Chapelle, Steenhuysen, 1697.*

*Nouveau theatre du Piemont et de la Savoye, ou description exacte de leurs Villes, Palais, Eglises & principaux Edifices etc, [1682], vol. 1, La Haye, Rutgert Christophe Alberts, 1725.*

SAINT GERVAIS Bernard le Bouyer de (éd.), *Mémoires et correspondance du maréchal de Catinat*, vol. 1, Paris, Jeune homme-Crémière, 1819.

*Traité de suspension d'armes en Italie conclu à Vigevano le septième octobre 1696*, Paris, Frédéric Léonard, 1697.

VAST Henri, *Les grands traités du règne de Louis XIV*, vol. 2, Paris, Alphonse Picard et fils, 1898.

## **Bibliographie**

Seuls les principaux ouvrages sont référencés ci-dessous.

BELY Lucien, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1992.

BELY Lucien, HANOTIN Guillaume, POUMAREDE Géraud (dir.), *La Diplomatie-monde : autour de la paix d'Utrecht. 1713*, Paris, A. Pedone, 2019.

BERENGER Jean, « La politique française lors des négociations de Ryswick », in TOLLET Daniel (dir.), *Guerres et paix en Europe centrale aux époques moderne et contemporaine*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003, p. 237-256.

BLUCHE François, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986.

CARUTTI Domenico, *Il primo Re di casa Savoia, storia di Vittorio Amedeo II*, Torino, Carlo Clausen, 1897.

CENAT Jean-Philippe, *Le roi stratège. Louis XIV et la direction de la guerre (1661-1715)*, Rennes, PUR, 2010.

CERINO-BADONE Giovanni, « Il piccolo grande gioco : i valdesi alla Basiglia », in BERTHIER-FOGLAR Susanne, BERTRANDY François (dir.), *La montagne : pouvoirs et conflits de l'Antiquité au XXI<sup>e</sup> siècle*, Chambéry, Université de Savoie, 2011.

CHAUMET Pierre-Olivier, *Louis XIV « Comte de Nice ». Etude politique et institutionnelle d'une annexion inaboutie (1691-1713)*, Nice, Serre, 2006.

FERRETTI Giuliano (dir.), *L'État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France (1619-1663)*, Paris, Garnier, 2017.

FUNDAZIONE FILIPPO BURZIO, *1706 : l'ascesa del Piemonte verso il regno, Atti del Convegno dell'Accademia delle Scienze (Torino, 7 settembre 2006)*, Turin, Centro studi piemontesi, 2007.

- GAL Stéphane, *Charles-Emmanuel de Savoie. La politique du précipice*, Paris, Payot & Rivages, 2012.
- GAL Stéphane, PERRILLAT Laurent (dir.), *La Maison de Savoie et les Alpes : emprise, innovation, identification (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Chambéry, Université Savoie Mont Blanc, 2015.
- HAUSSONVILLE Gabriel-Paul-Othenin d', *La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV. La réconciliation avec la Savoie et le mariage de la Duchesse de Bourgogne*, vol. 1, Paris, Calmann Léry, 1899.
- LEGRELLE Arsène, *La diplomatie française et la succession d'Espagne*, 4 vol., Gand, Dullé-Plus, 1888-1892.
- LYNN John, *Les guerres de Louis XIV (1667-1714)*, Paris, Perrin, 2010.
- MCCLUKEY Phil, *Absolute monarchy on the frontiers: Louis XIV's military occupations of Lorraine and Savoy*, Manchester & New York, Manchester University Press, 2013.
- MERLOTTI Andrea, « Politique dynastique et alliances matrimoniales de la Maison de Savoie au XVII<sup>e</sup> siècle », in *XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, n° 243, 2009, p. 239-253.
- MEYER Frédéric, *La Maison de Savoie du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : images d'une dynastie*, Chambéry, SSHA, 2014.
- PERRILLAT Laurent (dir.), *Couronne royale : colloque international autour du 300<sup>e</sup> anniversaire de l'accession de la Maison de Savoie au trône royal de Sicile (Annecy, 12 et 13 avril 2013)*, Annecy, Académie salésienne, 2013.
- ORESKO Robert, « The diplomatic background of the Glorioso Rimpatrio: the rupture between Vittorio Amedeo II and Louis XIV (1688-1690) », in LANGE Albert (dir.), *Dall'Europa alle valli valdesi*, Torino, Claudiana, 1990, p. 251-278.
- Revue historique des armées – Louis XIV, roi de guerre*, n° 263, 2011.
- RUELLE Alexandre, « Le bon roi et le méchant duc ? La rupture diplomatique de 1690 », in *Enquêtes – Les bons et les méchants*, Enquêtes, n° 4, 2019.
- STORRS Christopher, *War, diplomacy and the rise of Savoy (1690-1720)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- SCLOPIS Federigo, *Delle Relazioni Politiche tra la Dinastia di Savoia ed il Governo Britannico (1240-1815). Ricerche Storiche*, Torino, Stamperia Reale, 1853.
- SYMCOX Geoffrey, *Vittorio Amedeo II. L'assolutismo sabauda (1675-1730)*, [1983], Torino, Società Editrice internazionale, 2007.